

ANNEE 2013

REPUBLIQUE DU SENEGAL

ASSEMBLEE NATIONALE

XII<sup>e</sup> LEGISLATURE

JOURNAL DES DEBATS

SESSION ORDINAIRE UNIQUE 2012-2013

COMPTE RENDU IN-EXTENSO

SEANCE DU MERCREDI 24 OCTOBRE 2012

Sommaire

MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES

Pages

1- Membres du Gouvernement présent.....	02
2- Ouverture de la séance.....	02
3- Discussion générale.....	19
4- Fin de la Séance.....	80

Secrétaires élus

Monsieur Amath CISSE

Monsieur Barthélémy Toye DIAS

Présidence de

Monsieur Moustapha NIASSE,

Président

(La séance est ouverte à 15 h 30)

- 1 -

### MEMBRES DU GOUVERNEMENT PRESENTS

Sont au banc du Gouvernement :

- Monsieur Amadou Kane, Ministre de l'Economie et des Finances ;
- Monsieur Mansour Sy, Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec els Institutions ;
- Monsieur Abdoulaye Daouda Diallo, Ministre délégué auprès du Ministre de l'Economie et des Finances, chargé du Budget.

- 2 -

### OUVERTURE DE LA SEANCE

#### MONSIEUR LE PRESIDENT

Mesdames, Messieurs, la séance est ouverte.

Nos collègues, Omar Diakhaté, Inthy Boiro, Samba Koïta, Boubacar Biaye, Bakary Danfa, Aramatoulaye Diatta, Ndèye Dieynaba Ndiaye, Khady Mané et Mariama Diallo s'excusent de ne pouvoir assister à cette séance.

Il n'y a pas d'observations ?

Nos collègues sont excusés.

Mes chers Collègues,

Messieurs les Ministres,

Messieurs les Hauts fonctionnaires,

J'ai reçu les affaires suivantes :

1. projet de loi n°10/2012 portant loi des finances pour l'année 2013 ;
2. projet de loi n°11/2012 complétant la loi n°2004/08 du 6 janvier 2004 modifiant l'annexe de la loi n°87/23 du 18 août 1987 sur la privatisation des entreprises publiques.

Acte est donné du dépôt des ces affaires.

L'ordre du jour appelle l'examen du projet de loi n°7/2012 relatif à la 1<sup>e</sup> loi de finances rectificative pour l'année 2012.

La parole est à notre collègue Papa Abdou Khadir Mbodj, Rapporteur général de la Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique.

### **MONSIEUR PAPA ABDOU KHADIR MBODJ**

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Mes chers Collègues,

La Commission de l'Economie générale, des Finances, du Plan et de la Coopération économique s'est réunie le lundi 22 octobre 2012, sous la présidence de Monsieur Babacar Diame, Président de ladite Commission, à l'effet d'examiner le projet de loi n°07/2012 relatif à la première loi de finances rectificative pour l'année 2012.

Le Gouvernement était représenté par Monsieur Amadou Kane, Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur Mansour Sy, Ministre de la Fonction publique, du Travail et des Relations avec les Institutions et Monsieur Abdoulaye Daouda Diallo, Ministre délégué chargé du Budget, entourés de leurs principaux collaborateurs.

Ouvrant la séance, Monsieur le Président a souhaité la bienvenue à Messieurs les Ministres et à toute l'équipe qui les accompagne tout en leur adressant ses félicitations et ses encouragements pour le travail qu'ils sont en train d'abattre au sein de leurs départements.

Invité à prendre la parole, Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances a félicité le Président de la Commission ainsi que l'ensemble des Commissaires et

s'est réjoui d'être présent devant la Représentation nationale pour défendre le projet de loi en question.

Dans sa présentation de l'exposé général des motifs, il dira en substance que le projet de loi relatif à la première loi de finances rectificative pour l'année 2012, première LFR 2012 est préparé en application des dispositions des articles 12 et 35 de la loi n°2001-09 du 15 octobre 2001 portant loi organique relative aux lois de finances.

Cette première LFR pour l'année 2012 est motivée par plusieurs éléments, dont les plus essentiels sont notamment :

- la mise en vigueur du décret n°2012-543 du 24 mai 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des établissements publics, qui a matérialisé la nouvelle configuration réduite du Gouvernement prenant en compte la volonté manifeste du Chef de l'Etat, son Excellence, Monsieur Macky SALL de réduire le train de vie de l'Etat ;
- la nécessité de subventionner les intrants agricoles (semences et engrais) pour soutenir la campagne 2012/2013;
- la nécessité de renforcer le Fonds de Soutien au Secteur de l'Energie (FSE) pour assurer, conformément au chronogramme retenu, la poursuite de l'exécution du programme d'investissements dans le sous- secteur de l'électricité;
- la prise en charge financière de la mesure arrêtée par le Gouvernement de réduire les prix des denrées de première nécessité afin de soulager les populations;
- la mise en œuvre du programme d'urgence d'appui au monde rural en vivres de soudure ;
- la prise en compte des charges financières relatives à la lutte contre la malnutrition;
- le renforcement des crédits d'investissements au niveau de certains secteurs prioritaires (agriculture, énergie, infrastructures routières et élevage);

- la réduction du « train de vie » de l'Etat, matérialisée notamment par la suppression de directions et d'agences et la rationalisation des dépenses permanentes (eau, électricité, téléphone) ainsi que la modulation de 45% des crédits de fonctionnement disponibles au premier trimestre 2012.

Par conséquent, tenant compte des motifs cités et conformément aux dispositions évoquées précédemment, la première LFR pour l'année 2012 propose de réviser les plafonds de la loi de finances initiale au niveau des ressources et des charges mais également de réduire le déficit budgétaire et de réaménager les allocations de crédits entre les services et institutions.

Ainsi, en ce qui concerne les ressources, elles ont connu une augmentation nette de 108,2 milliards de francs CFA.

Cet accroissement provient de la hausse des emprunts pour un montant de 55,83 milliards de francs CFA, des dons budgétaires d'un montant de 12,7 milliards de francs et des ressources extérieures d'un montant de 93,4 milliards de francs CFA. Cette hausse est atténuée par des moins-values d'un montant de 53,6 milliards de francs CFA sur les recouvrements.

S'agissant des dépenses, les modifications apportées ont permis de:

- revoir à la hausse les crédits budgétaires des projets des sous-secteurs de l'agriculture, de l'élevage, de l'énergie et des infrastructures routières pour un montant de 63,4 milliards FCFA sur la base de l'état d'avancement desdits projets ;
- augmenter les dotations budgétaires du Fonds de Soutien au Secteur de l'Energie (FSE) pour les faire passer de 61 milliards de francs CFA à 91 milliards FCFA en ce qui concerne le fonctionnement et de 15 milliards de francs CFA à 27 milliards de francs CFA pour l'investissement ;
- dégager des crédits d'un montant de 34,2 milliards de francs CFA destinés à la subvention des intrants agricoles (semences et engrais) dans le cadre de la campagne 2012/2013;
- financer un programme d'urgence d'assistance au monde rural pour un montant total de 30 milliards de francs CFA (vivres de soudure, aliments de bétail, lutte contre la malnutrition) ;

- réajuster les plafonds de dépenses en tenant compte, d'une part, des modifications apportées par le nouveau décret de répartition des services, et d'autre part, de la modulation des dépenses.

Monsieur le Ministre de poursuivre que, globalement, les ressources du projet de loi de finances rectificative pour 2012 hors emprunts sont arrêtées à un montant de 2050,316 milliards de francs CFA alors que les charges se chiffrent à un montant de 2452,126 milliards de francs CFA. Il en résulte un déficit de 401,81 milliards de francs CFA.

Enfin, indiquera-t-il, ce projet de loi est l'occasion pour le Gouvernement de soumettre à la formalité de la ratification, prévue par les articles 12 et 35 de la loi organique évoquée ci-dessus, les décrets d'avances pris.

A la suite de Monsieur le Ministre, vos Commissaires ont pris la parole pour le féliciter et l'encourager avant de formuler des préoccupations et des suggestions qui, pour l'essentiel, se résument comme suit :

D'une manière générale, vos Commissaires ont déploré la pluralité des décrets d'avances signés dans le courant du premier trimestre de l'année 2012, au vu des montants colossaux qui ont été mobilisés. De plus, certains de ces décrets ont été signés par un Président de la République qui était sur le point de passer le pouvoir à son successeur, ont-ils constaté.

A l'analyse, vos Commissaires ont considéré que les conditions dans lesquelles ont été pris ces décrets d'avances sont en déphasage avec la démarche de rupture adoptée par les nouvelles autorités.

Sur ce point, ils ont estimé que la condition d'urgence exigée par l'article 12 de la loi organique relative aux lois de Finances pour l'ouverture de ces crédits supplémentaires n'était pas remplie.

Ainsi, il est demandé l'état d'exécution de ces décrets d'avances, c'est-à-dire les situations de paiement des services rendus ainsi que les projets réalisés à travers ceux-ci.

Par ailleurs, vos Commissaires ont souhaité que des mesures soient prises pour mettre fin à ces pratiques de mal gouvernance. A ce niveau, ils se sont interrogés sur les mécanismes mis en place pour contrôler les décrets d'avances. Sur ce point, il a été émis l'idée de soumettre ces décrets à l'avis préalable du Président de

l'Assemblée nationale ou de la Commission des Finances pour un meilleur encadrement.

Dans cette même dynamique, vos Commissaires ont proposé la mise en place, par l'Assemblée nationale, d'une commission d'enquête parlementaire sur ces décrets d'avances. En effet, ils sont d'avis que ces derniers constituent une dépossession, par l'Exécutif, du pouvoir dévolu au Parlement d'autoriser l'affectation des ressources publiques.

De façon générale, vos Commissaires ont souhaité un audit global de la gestion des Finances publiques.

Au surplus, ils estiment que le Gouvernement devra communiquer sur la moins-value entraînée par ces décrets d'avances et qui a atténué sa politique de baisse des prix des denrées de première nécessité. Dans ce sens, il est souhaité le passage de Monsieur le Premier Ministre devant la Représentation nationale pour informer sur le contenu et la portée de ces décrets d'avances.

En revanche, certains de vos Commissaires sont d'avis que les décrets d'avances ont une utilité incontestable et que, aujourd'hui, les priorités demeurent les urgences qui attendent le Gouvernement qui ne doit pas être distrait par certaines déclarations. En effet, ajouteront-ils, même si ces décrets d'avances sont pris par l'ancien régime c'est l'actuel régime qui est en train de poursuivre leur exécution.

Vos Commissaires ont également souhaité une meilleure gestion des concessions minières, concernant les exonérations exorbitantes qui leur sont accordées dans le domaine de l'or, des phosphates et des cimenteries.

Monsieur le Ministre a été interpellé sur les mesures prises pour combler le déficit budgétaire. Des éclaircissements sont aussi demandés sur le déficit de 53 milliards CFA du premier trimestre 2012 par rapport aux 97 milliards CFA d'excédents de recettes en fin septembre 2012.

En outre, il est souhaité le rattachement des crédits du compte Diam à l'Agence nationale pour la Relance des Activités socio-économiques en Casamance (ANRAC) en vue d'un développement plus harmonieux de cette localité.

Les bases juridiques pour le paiement de 8 milliards FCFA par l'Etat à la Caisse nationale de Crédit agricole (CNCA) ont préoccupé vos Commissaires.

Ils ont, en outre, demandé si la réaffectation des fonds alloués au Sénat et au Conseil économique et social, dissouts, ne nécessitera pas l'adoption d'une deuxième loi de finances rectificative d'ici la fin de l'année.

Vos Commissaires ont aussi sollicité du Gouvernement la transmission des rapports trimestriels d'exécution du budget conformément aux dispositions du deuxième alinéa de l'article 70 de la loi n° 2011-15 du 8 juillet 2011 portant Loi organique relative aux lois de Finances.

Ils ont considéré que le paiement de la taxe de 5% par les sociétés minières peut participer à résorber le déficit budgétaire. Ils se sont de même intéressés aux ressources générées par l'exploitation de l'or de Sabodola.

En outre, il est suggéré la prise d'initiatives mettant fin à l'importation des engrais qui peuvent être produits au niveau national.

Par ailleurs, l'attention du Gouvernement a été attirée sur l'insuffisance des crédits alloués au nettoyage urbain, ceci d'autant plus que Dakar doit accueillir le sommet de « Africités 2012 » en décembre.

Vos Commissaires ont sollicité des éclaircissements sur le décret 2012-198 du 31 janvier portant affectation à l'Assemblée nationale de 2, 847 milliards FCA.

Ils ont demandé si les 2,5 milliards FCA destinés à l'achat de produits phytosanitaires, ainsi que les 8 milliards destinés au phosphatage de fonds ont fait l'objet d'une exécution.

La majorité de vos Commissaires a fini par proposer l'adoption de ce projet de loi pour ne pas gêner le Gouvernement dans sa politique de réforme entreprise, dans l'intérêt des populations.

Reprenant la parole, Monsieur le Ministre a d'abord remercié vos Commissaires pour les propos aimables tenus à son endroit et vis-à-vis de ses collaborateurs. Il s'est ensuite réjoui de la qualité des interventions avant d'apporter des réponses aux différentes préoccupations.

Relativement aux décrets d'avances, Monsieur le Ministre a précisé que compte tenu des dépassements budgétaires de 2008, il a été question de mettre un frein à

l'utilisation abusive de l'autorisation en trésorerie des ressources de l'Etat. A cet effet, il a fallu commencer par encadrer l'utilisation de ces ressources en faisant recours aux décrets d'avances.

Il a indiqué qu'il existe une procédure et des précautions qui obligent le Gouvernement à gager les décrets d'avances sur des annulations de crédits d'égal montant pour éviter un déséquilibre budgétaire. Dans le cadre de l'exécution du budget, le Gouvernement doit rester dans la limite des autorisations du Parlement. Néanmoins, il peut se mouvoir à l'intérieur de ces autorisations globales tout en opérant, à travers les arbitrages budgétaires, des réallocations de crédits dans le but de favoriser la croissance de notre économie.

Il a rappelé que de tels décrets doivent être pris dans des conditions d'urgence et de nécessité impérieuse d'intérêt national.

Monsieur le Ministre a précisé la nécessité pour l'Exécutif de disposer de cette flexibilité constituée par les décrets d'avances. Il est, en revanche, d'avis que ces derniers ne doivent être utilisés que si les conditions prévues par la réglementation sont réunies.

C'est sur la base du respect de ces conditions que le Parlement pourra juger le Gouvernement à travers la loi de règlement.

Il a également rassuré vos Commissaires que la situation d'exécution financière des crédits ouverts par ces décrets d'avances sera faite aux députés.

Il a estimé que l'adoption du code de transparence, qui sera bientôt soumis à l'Assemblée nationale, et l'effectivité des débats d'orientations budgétaires participeront à une meilleure gouvernance de nos finances publiques.

Par ailleurs, le retard dans la présentation des décrets d'avances au Parlement est lié à la mise en place de la nouvelle Assemblée et à la dissolution du Sénat.

S'agissant des lettres de garantie accordées par l'Etat, il prendra la précaution d'examiner scrupuleusement leur contenu pour préserver les avantages de l'Etat. Il va, dans ce sens, lancer une mission sur ces lettres pour se faire une idée précise sur l'ensemble des engagements de l'Etat.

Sur la nécessité de mettre en place des mesures d'encadrement des décrets d'avances, il a rappelé que l'Assemblée nationale dispose d'un pouvoir d'initiative en matière législative et l'opportunité de l'exercer ou non lui revient.

En ce qui concerne le déficit budgétaire, il était de l'ordre de 6,7 % du PIB en 2011 et s'acheminait vers un taux de 8,2 % en 2012 à cause de la distribution de vivres et de subvention des intrants agricoles. Ce déficit est ramené à 6,4% du PIB, ce qui permettra d'avoir un taux de croissance de 3,7% en 2012. Le Gouvernement souhaite le ramener en dessous de 5% pour 2013 et 4% à partir de 2015.

S'agissant de la moins-value de 53 milliards, elle concerne le premier trimestre 2012, alors que les 97 milliards sont des excédents de recettes par rapport à la même période de l'année précédente. Ce qui signifie que les moins-values du premier trimestre sont en train d'être rattrapées.

Pour le renforcement du programme de l'ANRAC, des projets en cours de formulation au niveau de la Banque mondiale pourront consolider les activités de cette agence.

S'agissant du recensement prévu initialement en 2010, il a été reporté en 2012 et concerne la population, l'agriculture, l'élevage et l'habitat grâce à l'appui du Brésil, dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

Sur la contribution exceptionnelle de 5% des sociétés minières, des débuts de paiement sont notés, même si l'essentiel reste à recouvrer. De même, la redevance sur l'or a commencé avec environ 3 milliards FCFA attendus en 2012.

A la suite de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, Monsieur le Ministre du Budget a pris la parole pour apporter des réponses sur certaines interpellations.

Relativement au traitement fiscal de certains dossiers, il dira qu'une attention particulière sera accordée aux déclarations fiscales de ces contribuables. Il a aussi indiqué qu'une activité agricole est exonérée de TVA.

Par rapport au seuil des décrets d'avances, il n'existe pas de limite légale, ni sur le nombre ni sur le montant.

Concernant le recouvrement de la contribution spéciale sur les mines et les carrières, les procédures de régularisation ont été initiées, les redressements opérés et les poursuites pour le paiement de ces taxes ont été engagés.

Sur les exonérations fiscales, une étude menée par la Direction générale des Impôts et Domaines (DGID) a fait ressortir un manque à gagner pour l'Etat de l'ordre de 300 milliards F CFA par année. Ainsi, la loi fiscale qui sera soumise à l'Assemblée nationale reviendra sur bien des cas qui ont justifié ces exonérations.

En outre, la reprise des négociations sur les concessions minières est envisagée avec l'appui de la Banque Africaine de Développement (BAD) pour que l'Etat puisse en tirer le meilleur profit.

Sur l'enlèvement des ordures ménagères, il a rassuré vos Commissaires quant à l'allocation de ressources suffisantes d'ici la fin de l'année car, précisera-t-il, l'Etat est pour une bonne organisation du Sommet « Africités 2012 ».

Par ailleurs, il a informé qu'un moment de grande communication sera fait sur le budget après l'adoption du projet de loi de finances rectificative par l'Assemblée nationale.

Satisfaits des réponses apportées par Messieurs les Ministres, vos Commissaires ont adopté, à la majorité, le projet de loi n° 07/2012 relatif à la première loi de Finances rectificative pour l'année 2012. Ils vous demandent d'en faire autant s'il ne soulève de votre part aucune objection majeure.

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, Monsieur le Rapporteur.

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

#### **MONSIEUR LE MINISTRE**

Monsieur le Président,  
Honorables députés,

Je voudrais dire quelques mots avant de répondre à l'interpellation. Pour moi, c'est avec une grande émotion que je me retrouve aujourd'hui dans cet hémicycle. Dans une position dont je me sens très honoré en tant que Ministre en charge de l'Economie et des Finances que dirige le Premier Ministre Abdoul Mbaye, engagé à donner corps à la politique de son Excellence Monsieur le Président Macky Sall qui, avec la forte légitimité issue des élections qui l'ont porté à la tête de notre pays dispose d'un atout de poids pour la relance de notre économie.

La confiance qui est placée en lui comme Chef de l'Etat, Président de la République, et en vous Monsieur le Président et Honorables députés comme Représentants du Peuple constitue un indéniable facteur de stimulation de nos politiques. Cette confiance fortement exprimée par la jeunesse, les femmes, les acteurs économiques

et sociaux dans leur diversité, est un véritable encouragement pour notre action. Cette confiance doit être capitalisée comme une source d'énergie pour une mobilisation de toutes les forces en vue de construire un Sénégal nouveau, émergent, avançant vers le développement économique, social, équilibré et durable. Chacun aura à participer activement à la réalisation d'une croissance accélérée et bénéficiera de ses fruits.

On n'est pas sur le fond, je voulais juste dire un petit mot et m'en excuser, et vous dire Monsieur le Président qu'on n'a pas beaucoup d'observations. Je voudrais juste indiquer que les deux observations que soulève le document, seront transmises à la Commission.

Je vous remercie.

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je remercie le Ministre de l'Economie et des Finances.

Je donne la parole à Monsieur le Ministre du Budget, s'il a des observations à faire sur le même rapport.

#### **MONSIEUR LE MINISTRE DU BUDGET**

Merci, Monsieur le Président.

Je n'ai pas d'observations à faire sur le document.

Je vous remercie.

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je remercie Monsieur le Ministre du Budget.

Mes Chers Collègues, avez-vous des observations à faire sur le rapport ?

Je voudrais rappeler à ce stade du débat, qu'il s'agit d'observations et non d'interventions sur le fond. Les interventions sur le fond interviendront à la phase suivante.

Là c'est une formalité consistant à demander aux honorables collègues s'ils ont des observations à faire sur le rapport. La discussion sur fond se fera après, lorsque les

unes et les autres se seront inscrits, à ce moment se sera le débat général. Je tenais à préciser cela pour que nous sachions bien ce que nous faisons.

Voilà, dans l'ordre, il y a les Honorables députés :

Mohamed Diédhiou

Abdoulaye Makhtar Diop

Abdoulaye Baldé

Mamadou Lamine Diallo

Cheikh Seck

La liste est close.

Je donne la parole à notre collègue Mouhamed Diédhiou.

### **MONSIEUR MOUHAMED DIEDHIOU**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Messieurs les Ministres,

Mesdames et Messieurs les collaborateurs des Ministres,

Chers Collègues,

Dans le rapport qui a été lu par notre camarade Papa Abdou Khadir Mbodj, il est ressorti plusieurs fois le terme de parlement. Je souhaite que vous rectifiiez parce que dans l'architecture institutionnelle de notre pays, aujourd'hui, je crois que le terme parlement n'a plus sa raison d'être. C'est ainsi qu'à la page 7 dernier paragraphe, vous avez dit à l'avant dernier paragraphe : « c'est sur la base du respect de ces conditions que le parlement pourra juger le gouvernement à travers la loi de règlement ». Je pense qu'il faut mettre Assemblée nationale plutôt que parlement. C'est également valable pour la page 8 deuxième paragraphe : « Par ailleurs le retard dans la présentation des décrets d'avances au parlement est liée à la mise en place de la nouvelle Assemblée et à la dissolution du Sénat ».

A la page 9, avant dernier paragraphe : « Par ailleurs, il a informé qu'un moment de grande communication sera fait sur le budget après l'adoption du projet de loi de finances rectificative ». Je ne comprends pas très bien comment vous avez libellé la phrase, mais : un moment de grande communication sera fait, je ne pense pas que ce soit trop correct. Je pense qu'il faudrait plutôt mettre : une bonne communication sera faite sur le budget après l'adoption.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est donnée maintenant à notre collègue Abdoulaye Makhtar Diop.

**MONSIEUR ABDOULAYE MAKHTAR DIOP**

Merci, Monsieur le Président.

Honorables députés,

Je m'adresse au Rapporteur pour soulever une question qui apparemment peut paraître de forme, mais qui pour moi est un problème de fond. Parce que dans le texte reprenant les éléments du projet de loi on écrit constamment première loi de finances rectificative pour l'année 2012, est-ce à dire qu'il y en aura une deuxième ? Si non, je veux simplement dire que première est un nombre ordinal, donc si nous mettons première loi de finances rectificative, cela suppose qu'il y en aura une deuxième, donc je préférerais qu'on dise simplement loi de finances rectificative.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je remercie notre collègue et je donne la parole à notre collègue Abdoulaye Baldé.

**MONSIEUR ABDOULAYE BALDE**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mes chers Collègues,

Monsieur le Président, je voulais juste faire une précision qui peut ressembler à du juridisme, c'est sur le libellé du titre de la loi, c'est à la première page, au dernier paragraphe. La loi a mis en vigueur le décret 2012/543 du 24 mai 2012 portant répartition des services de l'Etat et du contrôle des Etablissements publics. En fait, les termes de la loi, il faut poursuivre, c'est : du contrôle des Etablissements publics, des Sociétés nationales et des Sociétés à participation publique entre la Présidence

de la République, la Primature et les Ministères. Je pense que c'est le terme exact du libellé.

Ensuite, à la page 8, c'est un problème de compréhension que j'ai, au paragraphe 5, en ce qui concerne le déficit budgétaire. En fait, il est dit à la dernière ligne d'abord que "ce déficit est ramené à 6,% du PIB, ce qui permettra d'avoir un taux de croissance de 3,7 % en 2012" et vous poursuivez : "le Gouvernement souhaite le ramener en dessous de 5 % en 2013 et 4 % à partir de 2013". Je n'ai pas compris. S'il est en dessous de 5 % ; 5 %, 4 % c'est déjà dans le même ordre, il n'y a pas de nouveauté. Je n'ai pas compris, si vous pouvez m'expliquer.

Merci.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je remercie notre collègue Abdoulaye Baldé et je donne la parole à notre collègue Mamadou Lamine Diallo.

### **MONSIEUR MAMADOU LAMINE DIALLO**

Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

Monsieur le Président de l'Assemblée,

Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

J'ai quelques observations que je voudrais faire sur ce rapport en commençant à la page 6, troisième paragraphe : « Des éclaircissements ont été aussi demandés sur le déficit de 53 milliards du premier trimestre 2012 » ; en vérité il s'agit de moins value de recettes fiscales et cela est confirmé, je pense, à la page 8 où, au 5<sup>e</sup> paragraphe il est écrit : « s'agissant de la moins value de 53 milliards », là également, je pense qu'il faut mettre : s'agissant de la moins value sur les recettes fiscales. Je pense que c'est plus précis.

Deuxième observation : à la page 8, troisième paragraphe « s'agissant des lettres de garantie accordées par l'Etat, il prendra la précaution d'examiner scrupuleusement leurs contenus pour préserver les intérêts de l'Etat », à la place d'« avantages », je pense qu'en lisant vous avez dit "intérêts" Monsieur le Rapporteur général.

Le quatrième paragraphe : je pense, avec la permission du Ministre, que ce qu'il nous a expliqué en ce qui concerne le déficit budgétaire, il était de l'ordre de 7,7% du PIB en 2011 et s'acheminait vers un taux de 8,2% en 2012 à cause de la distribution de vivres et de subvention des intrants agricoles ; ainsi dit, c'est comme si la distribution de vivres et la subvention des intrants agricoles que le gouvernement actuel a mis en place c'est ce qui a fait augmenter le déficit de 6,7% à 8,2%. Je ne crois pas que ce soit ce que vous nous avez expliqué, Monsieur le Ministre. Si j'ai bien compris ce que vous nous avez dit c'est que : fin 2011 le déficit budgétaire était à 6,7% du PIB, les mesures prises par l'ancien régime, dont on a parlé tout à l'heure, auraient amené le déficit budgétaire si rien n'avait été fait par le Gouvernement à 7,2 % du PIB en fin 2012. Le Gouvernement, quand il est arrivé, a vu qu'il y avait des problèmes de disette, il fallait relancer la production agricole, il fallait également s'occuper du plan Takkal et des mesures ont été prises dans ce cadre ; combinées aux recettes que le Gouvernement a eu à obtenir en plus, c'est cela qui aurait amené le déficit budgétaire à 8,2% si rien n'avait été fait.

Voilà ce que le Ministre nous a expliqué et comme c'est un rapport qui va rester dans les annales, il vaut mieux peut-être rendre cela plus précis. Je proposerai cette rédaction, je ne sais pas si elle est bonne, « en ce qui concerne le déficit budgétaire, il était de l'ordre de 6,7% du PIB en 2011 et s'acheminait vers un taux de 8,2% en 2012 si le Gouvernement mettait en place sa politique de distribution de vivres, de subvention des intrants agricoles et de soutien au plan Takkal sans mobiliser les ressources supplémentaires. Ainsi, ce déficit est ramené à 6,4 du PIB avec un taux de croissance de 3,7% en 2012. » Donc là également, ce n'est pas le déficit qui permet d'avoir un taux de croissance, c'est parce que vous avez injecté de l'argent dans l'agriculture comme vous l'avait dit, c'est ce qui va amener le taux de croissance en particulier à 3,7% avec en plus la réduction du déficit budgétaire à 6,4% et si vous n'aviez pas réagi, il serait à 8,2%. Le Gouvernement souhaite le ramener en dessous de 5% en 2013, c'est vrai, ces 5% s'avèrent être 4,8; 4,9; 4,7 et 4% à partir de 2015, cela veut dire qu'on sera à 3,8; 3,9, etc. Je pense que la dernière phrase me paraît tout à fait correcte pour répondre à notre collègue.

Dernier paragraphe, sur la contribution exceptionnelle de 5% des sociétés minières, etc. : de même la redevance sur l'or a commencé à être perçue avec environ 3 milliards attendus en 2012.

Voilà, Monsieur le Président mes observations.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je remercie notre collègue Mamadou Lamine Diallo.

Je donne la parole au dernier orateur inscrit, notre collègue Cheikh Seck.

### **MONSIEUR CHEIKH SECK**

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

J'avais des observations par rapport au terme « parlement », cela a été pris en charge tout à l'heure par notre collègue Tété Diédhiou. Mais à la page 2, 3<sup>e</sup> paragraphe, là où on parle de « félicitations et d'encouragements pour le travail qu'ils sont en train d'abattre au sein de leurs départements ministériels », je crois que si on peut mettre : le travail qu'ils sont en train d'accomplir au sein de leurs départements ministériels, ce serait plus adapté. Et toujours à la même page, 5<sup>e</sup> paragraphe, j'ai un problème par rapport à la formulation : « dans sa présentation de l'exposé général des motifs », je crois qu'on peut mettre : dans la présentation de l'exposé des motifs. Page 3, dans l'énumération des mesures qui ont motivé cette loi de finances, il me semble qu'on a omis le programme d'urgence de sauvegarde du bétail, qui faisait partie des priorités que le Gouvernement a eu à se fixer, c'est à la page 3. J'ai vu l'énuméré des différents points, mais le programme de sauvegarde du bétail n'en fait pas partie, alors que c'était une des mesures qui ont motivé le Gouvernement pour prendre ce décret.

A la page 8, 1<sup>er</sup> paragraphe : « il a estimé que l'adoption du code de transparence qui sera bientôt soumis à l'Assemblée nationale » : l'adoption par qui ? Le code de transparence n'est pas encore arrivé à l'Assemblée nationale et c'est son adoption qui sera soumise à l'Assemblée nationale, donc si on peut reformuler cette phrase comme il suit : l'arrivée du code de transparence dont l'adoption sera soumis à

l'Assemblée nationale. On peut voir ensemble la formulation qui sied comme c'est un document qui va rester.

Et à la page 9 avant dernier paragraphe : « Par ailleurs, il a informé qu'un moment de grande communication sera fait », ce n'est pas le moment qui sera fait, il faut voir comment reformuler cela. Peut-être : il a informé qu'une grande communication sera faite.

Voilà, Monsieur le Président, les observations que j'avais à faire.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je remercie notre collègue Cheikh Seck.

A ce stade de la procédure, il est prévu en raison des observations qui ont été formulées, que la parole soit donnée d'abord au Rapporteur Monsieur Mbodj et que, ensuite, la parole soit donnée au Ministre de l'Economie et des Finances et au Ministre du Budget, dès lors que les observations de l'honorable député Abdoulaye Makhtar Diop concernent ces deux départements.

Donc, je donne la parole au Rapporteur.

### **MONSIEUR LE RAPPORTEUR**

Merci, Monsieur le Président.

Je prends acte des observations qui ont été formulées, fort utiles du reste, nous en tiendrons compte le Président Diamé et moi dans le rapport.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je donne la parole à Monsieur le Ministre.

### **MONSIEUR LE MINISTRE**

Merci, Monsieur le Président.

Je crois que pour l'essentiel des observations, Monsieur le Rapporteur a répondu. Vous avez indiqué qu'il y avait deux observations qui nous concernent, l'une d'elles a été faite par l'honorable député Mamadou Lamine Diallo. Je voudrais également préciser que pour la loi de finances rectificative, c'est la 1<sup>e</sup> que nous sommes en

train de scumettre à votre approbation, mais une seconde pourrait effectivement vous parvenir avant la fin de l'année.

Je vous remercie.

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je remercie, Monsieur le Ministre des Finances.

Je donne la parole à Monsieur le Ministre du Budget.

#### **MONSIEUR LE MINISTRE DU BUDGET**

Merci, Monsieur le Président.

En fait, on a été interpellé justement lors de l'examen de ce projet de loi. Je confirme les propos de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, parce qu'effectivement on attend une deuxième loi de Finances rectificative.

Je vous remercie.

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je remercie, Monsieur le Ministre du Budget.

-3-

#### **DISCUSSION GENERALE**

A la lumière de ces observations et des réponses qui leur ont été données, la discussion générale est ouverte sur les conclusions de la Commission.

Quels sont ceux qui souhaitent prendre la parole ?

Qu'ils veuillent bien se signaler pour que les Secrétaires élus puissent prendre la liste des orateurs.

Nous allons procéder à la lecture de la liste des orateurs qui se sont inscrits. A la fin de cette lecture des Collègues peuvent encore s'inscrire, mais la liste sera close après cette phase là, il n'y aura plus d'inscription possible sur la liste.

Ont demandé à prendre la parole nos collègues :

Samba Diouldé Thiam

Penda Seck Dieng

Mouhamed Diédhiou

Mbayame Guèye Dione  
Sokhna Dieng Mbacké  
El Hadji Moustapha Diouf  
Papa Biram Touré  
Abdoulaye Makhtar Diop  
El Hadji Mansor Sy  
Mamadou Diop  
Demba Diop  
Aïssatou Mbodj  
Mbaye Niang  
Fatou Thiam  
Mamadou Lamine Diallo  
Thierno Bocoum  
Mamadou Faye  
Mamadou Moustapha Ndiaye  
Elène Marie Ndione Tine  
Modou Diagne  
Moustapha Diakhaté  
Cheikh Seck

La liste des orateurs est close.

Le temps de parole pour chacun de nos collègues est au maximum de 5 minutes. Vous savez qu'il y a un moniteur qui sonne dès que les 5 mn sont épuisées. Nous allons inviter les uns et les autres à respecter cette règle des 5 minutes et sans plus tarder, nous allons donner la parole au premier orateur inscrit, notre collègue Samba Diouldé Thiam.

**MONSIEUR SAMBA DIOULDE THIAM**

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Messieurs les Ministres,

Chers Collègues,

Je dois m'acquitter d'un devoir de famille, j'ai à ma droite le Ministre des Finances avec qui je partage les mêmes grands parents maternels, sa mère est la sœur de ma mère, je voudrais donc le saluer. Je me suis trouvé dans une situation semblable

dans cet hémicycle quand non pas à sa place et à la place d'un Ministre, mais dans la délégation d'un Ministre, il y avait feu le recteur Souleymane Niang, qui est notre oncle maternel. C'est donc de l'émotion pour moi de le retrouver ici.

Mais, naturellement, s'agissant de la République, la famille n'entrera pas en ligne de compte, il fait son travail et je ferai le mien.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Messieurs les Ministres,

La loi de finances rectificative proposée n'est pas que, ni même principalement, de régulation d'actes à ratifier. Elle reflète la nouvelle politique de la nouvelle équipe, elle en traduit la philosophie et les choix sociaux et économiques, c'est pourquoi je voterai ce projet de loi de finances rectificatif.

Moyennant cela, deux points retiendront mon attention : la dotation budgétaire au fonds de soutien au secteur de l'énergie ; les décrets d'avances. S'agissant de la dotation du fonds : en fonctionnement, on est passé de 61 milliards à 91, soit un différentiel de 30 milliards ; en investissement, de 15 milliards à 27 milliards. Au total, on passe de 76 milliards à 118 milliards avec un différentiel de 42 milliards. C'est beaucoup d'argent et depuis tant d'années, nous continuons à mettre de l'argent dans l'énergie et dans la SENELEC, il faut que cette situation, à terme, soit réglée ; et en attendant, ceux qui ont des factures à payer à la SENELEC perdent beaucoup de temps. Quand ils viennent payer avec de l'argent cash, ils passent des heures, quand ils viennent avec des chèques, ils doivent déposer et revenir, etc. ; c'est inacceptable, il faut que cela s'arrête.

S'agissant maintenant de la 2<sup>e</sup> question, à savoir les décrets d'avances, je m'en vais d'abord m'interroger sur ce qui s'est passé en 2011. Le Président qui a été remercié par les Sénégalais savait déjà, en 2011, qu'une tendance lourde menaçait son régime. Le projet de révision constitutionnelle du 23 juin 2012 devait inverser la tendance ; au contraire, le peuple, par sa mobilisation a maintenu et accentué la tendance de la chute du régime, la suite est connue. Le défait Président a acharné à contrecarrer le cours des événements au prix des larmes, du sang et de meurtres. Les décrets d'avances devaient contribuer au renversement de la tendance de sa chute, les dates de signatures, les montants, les destinations, la fébrilité de certains décaissements par l'usage abusif de lettres de confort, ou plus prosaïquement de

cette information pour vous éclairer puisque le Bureau en a délibéré déjà, il y a quelques semaines.

Je donne la parole à notre collègue Demba Diop

**MONSIEUR DEMBA DIOP**

Bonjour Monsieur le Président.

Bonjour Monsieur le Ministre des Finances,

Monsieur le Ministre du Budget,

Monsieur le Ministre de la Fonction publique,

Mesdames, Messieurs les collaborateurs du Ministre,

[Intervention en wolof].

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Aïssatou Mbodj.

**MADAME AISSATOU MBODJ**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances,

Monsieur le Ministre délégué chargé du Budget,

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du Travail et des Relations avec les Institutions,

Mesdames, Messieurs les collaborateurs des Ministres,

Chers Collègues,

Monsieur le Ministre, je voudrais encore une fois réitérer mes félicitations et vous dire toute la joie et l'espoir que nous avons eu en constatant votre nomination à la tête de ce ministère prestigieux certes, mais qui est un ministère de défi, parce que comme je l'ai dit, la dernière fois, et ma collègue Sokhna Dieng l'a rappelé avec brio, je pense que c'est depuis 2008 que les gens ont véritablement mesuré l'exercice auquel s'emploient les agents du Ministère, ce qui a prévalu à notre cher frère Abdoulaye Diop, cette distinction de meilleur Ministre des Finances d'Afrique.

Monsieur le Ministre, je voudrais réitérer ce que j'ai dit en commission par rapport aux décrets d'avances. Abdoulaye Makhtar Diop l'a dit et il a raison, c'est un mécanisme qui entre dans l'ordre des choses et je regrette qu'on veuille soustraire le Président Abdou Diouf de cette tradition républicaine qui n'a rien d'anormale, son premier décret d'avance a été pris en 81. Je pense que c'est tout à fait normal et je me réserve le droit de revenir en commission peut-être sur le décret 2012 -449 ; on l'a dit, le Président de la République a pris son premier décret 10 jours après sa prestation de serment pour huit milliards, nous n'entrerons pas dans des considérations politiques, même si on doit faire allusion aux fonds politiques. Et, je voudrais rassurer ma nièce docteur Dione, qu'elle n'ait pas d'état d'âme, parce qu'au moment où on parlait de fonds politiques, le Président Macky Sall avait déjà pris un décret d'avance de huit milliards pour ses fonds politiques.

Monsieur le Ministre, des Commissaires l'ont posé et c'est apparu dans le rapport, je pense à la page 7, on a parlé de 8 milliards pour le phosphatage et on s'est acharné sur un homme. Un homme qui n'a rien fait de mal, dont le seul défaut est d'être, peut-être proche de Abdoulaye Wade, ou d'être un ami de Aïda Mbodj. Il s'agit de Monsieur Cheikh Amar qui a beaucoup investi dans ce pays. On a dit qu'on a donné 8 milliards pour le phosphatage. En fait, il n'a reçu que 1 milliard alors que le montant de ses prestations est plus élevé que le milliard qu'il a reçu. Je voudrais donc...

**[Brouhaha]**

...C'est vrai ! Vous pouvez vérifier. ... **[Passage en wolof]**... Quand on y a fait allusion en Commission des Finances, allant jusqu'à parler de lui en des termes qui ne peuvent pas convenir en pareil circonstance, je n'ai rien dit, mais je sais que vous pouvez donner la réponse en partant des conclusions de vos experts, parce que c'est quelque chose qui l'a touché et c'est réel. Les décrets d'avance, nous l'avons dit, obéissent à une urgence, à la nécessité et ces nécessités et ces urgences sont appréciées par le Président de la République.

Je pense que ce sont des ressources affectées à des secteurs et je l'ai dit, les décrets pris en février et en mars, je pense qu'on peut constater leur exécution, mais leur exécution ne peut pas être attribuée à l'ancien Gouvernement. Beaucoup de décrets ont généré des ressources et ces ressources, je pense, ont été utilisées par le nouveau Gouvernement. Donc, il faut savoir raison garder et considérer que ce

n'est ni du vol, ni un détournement, c'est un mécanisme qui peut même servir à résorber la réserve de gestion qui existe effectivement dans le Budget.

Je vous remercie, Monsieur le Président.

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, chère Collègue.

La parole est à notre collègue Mbaye Niang.

**MONSIEUR MBAYE NIANG**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Chers collègues,

[Intervention en Wolof].

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci, cher collègue.

La parole est à notre Collègue Fatou Thiam.

**MADAME FATOU THIAM**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

[Intervention en wolof].

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci, chère Collègue.

La parole est maintenant à notre collègue Mamadou Lamine Diallo.

**MONSIEUR MAMADOU LAMINE DIALLO**

Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances,

Monsieur le Ministre du Budget,

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique,

Chers amis Fonctionnaires,

Chers Collègues,

Revenons à la loi de finances rectificative qui nous concerne aujourd'hui.

Monsieur le Président, je suis un peu surpris que des collègues à moi, qui ont une grande expérience de la vie politique et de l'Administration n'aient pas observé que cette loi rectificative des finances date du mois de juillet 2012 et que, par conséquent, ne peut pas intégrer un certain nombre de préoccupations actuelles, telle que l'école, la santé, etc., je pense qu'on aura ce débat-là au moment de l'examen la loi de finances 2013.

Cette loi de finances rectificative cherche à rectifier un problème qui, à mon avis, doit être clarifié. En 2011, le Gouvernement précédent avait demandé à l'Assemblée, qui le lui a accordé, la possibilité d'avoir un déficit budgétaire de 270 milliards. Au 3 avril 2012, lorsque le Président Macky Sall a été élu par le peuple sénégalais, on a constaté qu'il y avait des moins values fiscales de 53,6 milliards ; on a constaté une consommation rapide des Dépenses de fonctionnement. Au lieu de consommer 25%, ils ont consommé 2/3, ce qui fait en réalité une consommation de 147 milliards ; à cela s'ajoute ces 64 milliards des décrets d'avance dont on parle jusqu'à présent. Cela fait au total 261 milliards, si on l'avait laissé faire, on aurait eu 531 milliards de déficit dû à l'ancien régime, ce qui fait 8,2% du PIB, et je crois que cette information il faut que les Sénégalais la connaissent. Vous démarrez un pouvoir avec ce niveau de déficit... **[Passage en wolof]**..., à ce moment- là, il faut soutenir les populations sénégalaises qui font face à la hausse des prix, à la faiblesse de l'emploi, etc. Voilà la réalité du terrain, je pense que tout le monde doit être au courant de cela, et c'est cela qui est contenu dans cette loi de finances rectificative.

Maintenant, les décrets d'avance, personne n'a dit ici, que les décrets d'avance ne sont pas prévus dans la loi organique des finances. Cela existe, en cas d'urgence et de nécessité impérieuse. Le problème qui se pose, c'est que pour ces 64 milliards, nous n'avons pas vu l'urgence et l'impérieuse nécessité. Si l'ancien régime avait dit : "Je vais acheter des armes parce que la sous-région est dans une situation difficile", personne n'aurait contesté, mais on nous parle de phosphatage de fonds ; or, on sait que cela n'a pas eu lieu au Sénégal depuis 1996. On sait comment cela

se fait avec le schisme des ICS, cela ne demande pas autant d'argent, nous le savons, ce n'est pas normal. Nous députés - parce ce que c'est aux députés qu'on demande de ratifier ces décrets d'avance- notre responsabilité est engagée, et notre responsabilité personnelle est engagée. C'est la raison pour laquelle, effectivement, les collègues demandent que cela soit clarifié et que ces décrets d'avance soient encadrés dans le futur et je pense que dans le débat qu'on doit avoir, pour réformer la Constitution et les Institutions, il faut qu'on en discute... **[Passage en wolof]**.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci, honorable Collègue.

La parole est à notre collègue Thierno Bocoum.

### **MONSIEUR THIerno BOCOUM**

Monsieur le Président,

Monsieur le Ministre,

Mesdames et Messieurs,

Chers Collègues,

Monsieur le Président, j'étais écartelé entre la nécessité absolue de contribuer à assurer une continuité de l'Etat, et l'obligation morale en tant que parlementaire, de réclamer des comptes avant toute autorisation. Malheureusement, avec les décrets d'avance, la procédure nous met devant le fait accompli, on nous oblige à voter pour assurer la continuité de l'Etat. Mais, je voudrais vraiment, Messieurs les Ministres, dire d'une manière claire, nette et précise, que nous exigeons que la lumière soit faite sur les décrets d'avance.

Je pense très sincèrement que cela ne doit pas être un débat politique, il s'agit tout simplement d'ouvrir une ère de transparence, d'ouvrir une ère de gouvernance vertueuse. Il s'agit de dire tout simplement que tous ceux qui ont eu à manipuler les deniers de l'Etat doivent rendre compte. C'est très simple, il n'y a pas à se quereller sur cela. Et très franchement, j'aimerais qu'on mette l'accent sur cela. Parce que soixante quatre milliards qui ont été ponctionnés quelque part, car compte tenu du principe de l'équilibre du budget, on a dû priver les Sénégalais de certaines choses

pour récupérer cet argent-là. Peut-être que des hôpitaux ont manqué d'oxygène à cause de cela, peut-être que des entreprises n'ont pas été payées à cause de cela. Il y a énormément de choses qui peuvent se passer quand on fait ces ponctions sans pour autant les éclairer. Donc, il faut nécessairement qu'il y ait de la transparence dans cela. La loi, le Législateur a été très clair, je pense qu'on a parlé d'urgence, on a parlé de nécessité impérieuse, d'intérêt national et on a dit que c'est une condition cumulative. Il faut l'urgence et la nécessité impérieuse. Mais, on a déjà encadré, ce qu'il faut c'est éviter les dérives. Et pour éviter les dérives, je ne suis pas d'accord quand on dit qu'un Président de la République a une immunité. On l'a écrit où ? Un Président de la République n'a pas d'immunité. On peut parler, peut-être, d'immunité sociale, parce que... **[Passage en wolof]**, mais d'immunité légale, non. On ne peut pas ouvrir des portes comme cela, et dire qu'on peut être Président de la République, faire tout ce qu'on veut, après on a une humilité, et c'est terminé. Dans un pays pauvre comme le Sénégal, Je pense que sur cette question, en tous cas, nous ne cesserons de réclamer des comptes. Il y va de l'intérêt même de ceux qu'on désigne. Parce que tout le monde n'est pas concerné. Qu'on nous dise qui est concerné. Qui a fait quoi ? Comment cela s'est passé ? C'est ce qui pourra nous faire avancer. Et vraiment, nous l'exigeons.

Je voudrais, par ailleurs, revenir sur l'explication qu'on nous a donnée par rapport aux huit milliards pour le phosphatage de fonds, nous disant que la personne n'a reçu qu'un milliard. Là, nous voulons des éclaircissements, parce que ce que nous avons compris c'est que l'argent a été déjà décaissé : huit milliards, si la personne n'a reçu qu'un milliard, où sont les sept autres milliards ? Voilà autant d'interrogations.

... (Suite intervention en Wolof).

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Mamadou Faye.

### **MONSIEUR MAMADOU FAYE**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,  
Messieurs les Ministres,  
Chers Collègues ... **[Passage en wolof]**... Monsieur le Ministre des finances,...  
**[Passage en wolof]**... Enquête parlementaire pour faire éclater la lumière...  
**[Passage en wolof]**..., commission d'enquête parlementaire... **[Passage en wolof]**... Sur le principe je suis d'accord avec la recommandation de mettre sur pied une commission d'enquête, mais sur la faisabilité, ... **[Passage en wolof]**... C'est un instrument à la disposition de l'Assemblée nationale pour contrôler l'Exécutif, mais... **[Passage en wolof]**..., le défunt régime comme le régime actuel. L'essentiel c'est que nous de l'Assemblée nationale nous ayons le souci de la transparence... **[Passage en wolof]**....

Monsieur le Président, l'autre point c'est qu'il nous faut féliciter le Président Macky Sall et son Gouvernement, ... **[Passage en wolof]**... les crédits destinés à la gestion de la campagne agricole étaient insuffisants, alors que pour booster l'économie rurale et relancer la croissance, le secteur agricole est important... **[Passage en wolof]**..., pour avoir des intrants agricoles, fournir aux populations de certaines localités des vivres de soudure, parce que les vivres de soudure... **[Passage en wolof]**..., ces efforts sont à saluer... **[Passage en wolof]**... Mais, le monde rural demande une gestion plus approfondie, surtout la gestion de l'eau, la maîtrise de l'eau, les pistes de production, l'électrification rurale et j'en passe.

Et, sur l'état de l'électrification rurale, Monsieur le Ministre, ... **[Passage en wolof]**..., l'état d'avancement des signatures de concessions, puisque... **[Passage en wolof]**..., pour pouvoir fournir le monde rural, notamment en électricité. Mais, il y a des lenteurs, il y a des lourdeurs administratives, il y a même des blocages au niveau de la SENELEC et, on voudrait avoir une situation claire par rapport à ces concessions et la signature des contrats de concession, puisque l'électricité n'est plus un luxe, c'est un outil de travail. Le monde rural en a besoin.

Merci.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci, cher Collègue.

Le collègue Mamadou Moustapha Ndiaye.

**MONSIEUR MAMADOU MOUSTAPHA NDIAYE**

(Intervention en wolof).

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci, cher Collègue.

Notre collègue Elène Marie Ndione Tine a la parole.

**MADAME ELENE MARIE NDIONE TINE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances,  
Monsieur le Ministre délégué chargé du Budget,  
Monsieur le Ministre de la Fonction Publique chargé des Relations avec les  
Institutions,  
Mesdames, Messieurs les collaborateurs des Ministres,  
Chers Collègues,

Je voudrais tout simplement m'associer aux félicitations qui vous ont été adressées depuis votre nomination au Ministère et vous dire tous nos encouragements.

En ce qui concerne le projet qui nous est soumis aujourd'hui, Monsieur le Président, je dirai à mes collègues que je voterai pour ce projet, parce que tout simplement les raisons qui ont amené le Gouvernement à nous soumettre ce projet sont des raisons pertinentes pour moi.

Je voudrais tout simplement insister sur le fait que dans les raisons qui ont été évoquées, il y a la baisse du prix des denrées de première nécessité et il faudrait que le Gouvernement fasse tout pour que cette question soit une réalité. Aujourd'hui, au niveau des populations, il y a beaucoup de questionnements par rapport à ces engagements que nous avons eu à prendre devant les Sénégalais. ... [Passage en Wolof].

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci, chère Collègue.

La parole est à notre collègue Cheikh Seck.

## MONSIEUR CHEIKH SECK

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, ... **[Passage en wolof]**...

Nous félicitons aussi Monsieur le Ministre du Budget pour sa compétence et son humilité. Nous avons partagé des séances de travail avec lui... **[Passage en wolof]**...

Monsieur le Président, ... **[Passage en wolof]**... la mise en place de la Haute Cour de Justice ... **[Passage en wolof]**..., pour les besoins de la continuité de l'Etat et pour, également, la confiance que je porte au Président de la République Macky Sall, tout en pensant que tous ces dérapages qui sont notés dans ces décrets d'avance, ... **[Passage en wolof]**..., parce que si on nous dit : phosphatage de fonds, huit milliards, ... **[Passage en wolof]**... vous avez raison de demander où sont passés les sept milliards restant... **[Passage en wolof]**... Au mois de mars, quand on met prévention des inondations pour un milliard, mais dites-nous quelle inondation on va prévoir en mars ? ...**[Passage en wolof]**... par contre dans ces décrets d'avance, tout ce qui a été fait par ce nouveau régime a été bien fait et cela répondait aux principes des décrets d'avance : la nécessité impérieuse, l'urgence et l'intérêt national, parce que ... **[Passage en wolof]**...le 2 avril, et que les précipitations commencent au mois de mai ... **[Passage en wolof]**..., même pas un kilogramme de semences, alors que vous affirmez avoir mis 3 milliards pour les semences... **[Passage en wolof]**...mais, c'est à partir de cela qu'ils ont réglé les problèmes de semences. Tout le monde sait que l'année dernière l'hivernage n'était pas bon, le tapis herbacé n'était pas bon, le bétail était sous alimenté et avait des problèmes. Il fallait prendre des mesures pour trouver des aliments de bétail et c'est ce qui a été fait. Voilà une nécessité, une urgence nationale. Mais, attendre le mois de mars ... **[Passage en wolof]**..., entre le 11 et le 12 janvier, il y a eu 29 milliards de décrets d'avance... **[Passage en wolof]**...Et, nous avons besoin de communiquer avec les Sénégalais, ... **[Passage en wolof]**...Relance de la Casamance pour trois milliards, mais il faut donner des explications à la Casamance car, ... **[Passage en wolof]**...Donc, Monsieur le Président, il faut mettre en place très rapidement la Haute Cour de Justice, il faut que ces audits soient orientés, il faut que l'Assemblée

nationale donne un signal et un signal fort. Nous avons prôné une Assemblée de rupture, mettons en place une commission d'enquête parlementaire sur l'ensemble de ces décrets d'application pour y voir clair et que l'ensemble de la population soit éclairée parce que ... **[Passage en wolof]**...Il faut être prêt pour cela. J'aurai bien aimé que Ousmane Ngom soit là, ... **[Passage en wolof]**...Dix milliards de décrets d'avance ... **[Passage en wolof]**...Réhabilitation de l'Administration territoriale ... **[Passage en wolof]**...Allez dans les régions, les préfectures, ... **[Passage en wolof]**..., les sous préfectures... **[Passage en wolof]**..., tout est inondé, rien n'a été réhabilité et vous dites avoir mis presque quatre milliards sur cela. Je dis que vous racontez des histoires et on a besoin d'être éclairé.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci, cher Collègue.

Je voudrais rappeler qu'il reste 4 orateurs. Le Président de la Commission des Finances a invoqué l'article 70 du Règlement intérieur. Je veux lui rappeler l'alinéa 1<sup>er</sup> de cet article qui dit que : « les membres du Gouvernement, les Présidents et les Rapporteurs des Commissions obtiennent la parole quand ils la demandent pour apporter des éclairages sur les travaux d'une Commission », c'est donc cet alinéa 1<sup>er</sup> que je vais appliquer. Ce n'est pas une intervention que vous allez faire, mais des éclairages que vous apportez comme le dit l'alinéa 1<sup>er</sup> de l'article 70 sur les travaux de la Commission et vous en tiendrez compte.

Notre collègue Serigne Khadim Thioune a demandé la parole en vertu de l'article 78. Je voudrais lui rappeler que l'article 78 indique de manière claire que quand on demande la parole pour une explication de vote c'est après les réponses du Gouvernement et au moment du vote et c'est avant le vote sur l'ensemble du texte qu'on prend la parole pour une explication de vote qui ne peut en aucun cas être une intervention. Le Règlement intérieur est très clair et s'applique à tous, et vous devez tous le savoir par cœur, parce qu'il est important car, c'est la loi qui détermine le fonctionnement de l'Assemblée nationale. Donc, Monsieur le Président en vertu de l'article 70, alinéa 1, je vous donne la parole.

## MONSIEUR BABACAR DIAME

Merci beaucoup, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances,  
Monsieur le Ministre de la Fonction Publique, du travail et des Relations avec les  
Institutions,  
Monsieur le Ministre du Budget,  
Messieurs les Directeurs et Chefs de Service,  
Honorables députés,

Conformément à l'article 70, j'ai demandé à parler pour éclairer les députés sur la manière dont la Commission a travaillé, c'est-à-dire sur les travaux de la Commission. Quelle a été la préoccupation de la Commission et quelles ont été les recommandations de la Commission ?

Dans un premier temps, une attention particulière a été portée sur l'importance des décrets d'avance, la nature et la destination des décrets d'avance, dont l'essentiel porte sur le fonctionnement et l'investissement.

S'agissant des investissements, il a été effectivement noté par la commission que l'Assemblée nationale a été attributaire d'une dotation budgétaire de 2.847.000.000. Les députés se sont posés la question pour avoir les explications nécessaires. Il en est de même pour le décret 2012 qui porte sur 658 millions pour le Commissariat à la Sécurité Alimentaire et un décret 2012-449 du 12 avril de 8 milliards. Cela veut dire globalement qu'il y a eu 11,862 milliards de fonctionnement. Il y a aussi des décrets qui portent sur l'investissement, parmi lesquels on peut noter les travaux de prévention des inondations, pour un montant de 1 milliard, la fourniture de produits phytosanitaires pour un montant de 1.150.000.000 ; et vous avez le décret 87 du 11 janvier qui porte sur la construction et la réhabilitation d'administrations territoriales pour 6,500 milliards, l'équipement de la sûreté nationale pour 2 milliards ; le plan et l'équipement pour la modernisation de la Direction Générale des Impôts et Domaines, les ouvrages d'accostage et gare maritime de Karabane à concurrence de 1,573 milliard ; le décret 2012-95 portant recensement général de la population et de l'habitat en 2010, pour 2 milliards.

Vous avez les équipements des Collectivités locales pour 2,400 milliards, l'entretien routier pour 4 milliards, et vous avez le décret 2012-255 pour le programme agricole, je pense que les gens en ont parlé et le volet phosphatage qui est de 8 milliards. Vous avez enfin le décret 234 qui est très important qui est d'environ 15 milliards qui porte essentiellement sur le programme d'urgence ; l'électrification 3 milliards ; l'assainissement de la ville de Rufisque pour 1,450 milliard, le projet d'appui à la Direction de l'Agence et de la Construction des Bâtiments Publics pour 1,573 milliard, la construction et la réhabilitation du Patrimoine Bâti pour 3 milliards, la construction de l'hôtel Kébémér pour la somme de 300 millions.

D'une manière générale les décrets de fonctionnement ont représenté 11,862 milliards, les décrets portant sur les investissements ont porté sur un montant de 60 milliards 932 millions ce qui fait dire globalement que ces décrets représentent 72,774 milliards. Si vous enlevez les 8 milliards du décret 2012-449, cela veut dire que, avant l'installation du nouveau Gouvernement, il y avait 64,794, ce qui représente 3,11% du budget initial, donc, les honorables ont déploré l'importance des décrets d'avance.

Voilà pour l'essentiel, Monsieur le Président, et une commission d'enquête a été demandée.

Monsieur le Ministre...

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je suis désolé.

Maintenant, nous allons donner la parole successivement aux deux Présidents de Groupe, Monsieur Modou Diagne Fada, et Monsieur Moustapha Diakhaté. Après quoi, les interventions sont terminées sauf la dernière explication de vote du député Thioune.

### **MONSIEUR MODOU DIAGNE**

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

Messieurs les Ministres,

Je voudrais d'abord vous féliciter et prier pour vous.

Monsieur le Président, à bien écouter la majorité, j'ai l'impression que devant l'urgence que représentent les inondations, la nécessité de baisser les prix des denrées de première nécessité et de baisser les prix des produits de consommation comme l'essence, le gaz butane, la majorité recherche un faux fuyant, un alibi, un expiatoire pour mettre au devant de la scène la question des décrets d'avances, comme si les décrets d'avance étaient seulement une pratique du régime libéral, et comme si les décrets d'avances ne vont pas continuer et rester une pratique de l'actuel régime. D'ailleurs, Monsieur le Ministre, on a parlé tout à l'heure du décret concernant le nouveau Président de la République pour ses fonds politiques, par élégance républicaine, je ne vais pas y insister, mais je voudrais vous demander si, en dehors de ce décret, vous n'avez pas encore déjà eu recours à d'autres décrets d'avance depuis votre installation. Je voudrais avoir une réponse très précise, parce que je suis sûr que le décret d'avance est une pratique légale consacrée par la loi et aucun texte de notre pays ne limite le nombre de décrets à prendre, ni le volume, ni ne fixe un moment ou un délai à partir duquel on ne peut plus faire des décrets d'avance.

Donc, tous les décrets d'avance qui ont été pris ont respecté scrupuleusement la loi ... **[Passage en wolof]**... C'est le candidat Wade, qui a perdu des élections, mais le Président de la République était encore en place, effectivement, il avait la possibilité de signer des décrets d'avances, ... **[Passage en wolof]**..., signé un décret d'avance le 15 mars, le 28 mars, que le Premier Ministre contresigne, que le secrétariat général du Gouvernement le numérote avant de les retourner au Ministère des Finances qui le signifie au Ministère concerné, mais si ce décret est signé le 28 mars, ... **[ Passage en wolof]**... Donc, s'il y a eu exécution, c'est le nouveau Gouvernement qui a exécuté... **[Passage en wolof]**... ceux qui gèrent actuellement le Gouvernement et c'est cela la stricte vérité pour la plupart des décrets d'avance... **[Passage en wolof]**... Apparemment, ils sont gênés de voter la loi. Mais, un député ne doit pas être gêné. Le Juge, il juge en tenant compte de son intime conviction. Le député, il vote en tenant compte de son intime conviction. De grâce, ceux qui ne sont pas d'accord qu'ils ne votent pas pour ce projet. Si vous êtes des Députés, en tout cas, en ce qui me concerne, je ne suis pas d'accord avec le projet et j'aurai le courage, moi de ne pas voter le projet. Ceux qui ne le sont pas, qu'ils aient aussi le courage de ne pas voter le projet, s'il n'est pas bon.

Vous avez demandé qu'on nous fasse le point sur l'exécution des crédits ouverts par décrets d'avance. Je suis d'accord sur cette question.

Monsieur le Ministre, nous sommes en plénière. Faites-nous le point de l'ensemble des décrets d'avances ... **[Passage en wolof]**.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

Je donne la parole à notre Collègue Moustapha Diakhaté.

### **MONSIEUR MOUSTAPHA DIAKHATE**

Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances,

Monsieur le Ministre du Budget,

Monsieur le Ministre de la Fonction Publique,

Mesdames, Messieurs les Collaborateurs des Ministres,

Honorables députés,

Chers Collègues,

Je vais faire un témoignage court à l'endroit de Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, je le lui ai dit en Commission. On avait souvent des face à face, quand lui était le Président de l'Association des Présidents de Banques et Etablissements financiers, et moi en ma qualité de Secrétaire Général de la Section Banque Centrale du SYTBEP, il nous arrivait d'avoir des face à face et de négocier, parfois dur. Mais, avec la courtoisie qui le caractérise, le calme à la limite, il arrivait à nous faire accepter des choses difficiles. Et avec cette capacité de persuasion, le sérieux et la courtoisie, je sais que si vous dirigez ce Ministère avec les qualités que vous avez, le Sénégal ira de l'avant. En tous cas, je vous félicite et je vous souhaite beaucoup de succès parce que votre succès le Sénégal le ressentira en termes d'amélioration.

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, nous voterons cette loi pour dix sept raisons, mais je vais vous en citer trois.

La première : lorsqu'il a été élu, le Président de la République Macky Sall a estimé qu'il fallait relancer l'agriculture et à ce titre, il a pris la décision importante d'injecter

trente quatre milliards en termes de subventions des intrants agricoles, semences et engrais.

Deuxièmement, à son arrivée, il a trouvé environ soixante quatre milliards qui étaient destinés au Fonds de Soutien à l'Energie. Ce montant a été presque doublé et est arrivé à cent vingt milliards pour faire face à un enjeu de taille, c'est-à-dire l'Energie.

La troisième raison, ce sont les mesures qu'il avait prises pour subventionner certaines denrées de première nécessité, notamment le sucre, pour un montant de huit milliards.

Pour ces trois raisons, je vote ce projet de loi, et je demande à ce que les autres Collègue le votent.

Toutefois, quand nous avons lu ce projet de loi, nous avons été émus. Et cette émotion je vais l'exprimer sous forme de deux constats. Le premier constat est que la première loi de finances rectificative 2012 nous a révélé des cas flagrants de vandalisme budgétaire, de magouille et de pillage des biens de la Nation sous la Présidence de Abdoulaye Wade.

Le deuxième constat, l'ancien Président de la République a utilisé sans vergogne, la misère des populations victimes des inondations, à la limite, pour se remplir les poches.

Je vais vous donner trois illustrations : le 27 mars 2012, il signe un décret d'un montant de deux milliards cinq cent cinquante millions, dont un milliard cent cinquante millions pour acheter des produits phytosanitaires, or six mois avant, c'est-à-dire le 24 octobre 2011, un marché de 5 milliards pour les mêmes opérations, c'est-à-dire l'achat de produits phytosanitaires, a été approuvé par le Gouvernement du Sénégal. Tous ces produits phytosanitaires pour le plan Jaxaay ! Certainement, il y en aurait eu qui seraient morts d'intoxication. C'est un véritable cas de détournement.

La deuxième illustration, et la très honorable député Sokhna Dieng Mbacké a posé une question extraordinaire, pourquoi le Président Macky Sall a été obligé de signer un décret d'avance pour avoir des fonds politiques ? C'est parce que, à son arrivée, les 8 milliards qui étaient destinés aux fonds politiques du Président de la République, avaient déjà été consommés par Abdoulaye Wade. Il a tout consommé

en 3 mois, alors que c'était pour 12. ... [Passage en wolof], de manière illégale ... [Passage en wolof]... 700 millions. ... [Passage en wolof] ... [Passage en wolof]... le phosphatage ... [Passage en wolof]...

Alors à propos de phosphatage : Bakel, Ibrahima Baba Sall, est-ce que vous on a phosphaté votre département ?

[Brouhaha].

Moustapha Cissé Lô, Mbacké a-t-il été phosphaté ?

[Brouhaha].

Tivaouane ?

[Brouhaha].

[Suite intervention en wolof].

#### MONSIEUR LE PRESIDENT

Mes chers Collègues, la liste des orateurs est épuisée.

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, vous avez la parole.

#### MONSIEUR LE MINISTRE

Monsieur le Président,

Honorables députés,

Avec votre permission, Monsieur le Président, avant de commencer à répondre à chacun des Honorables députés sur les questions qui ont été posées, je souhaiterais faire une première réponse globale sur les décrets d'avance et parler aussi de déficit. Je reviendrai de façon précise sur chacune des questions et éventuellement je demanderai au Ministre délégué auprès de moi de répondre aux autres questions.

Là, j'ai bien noté que les honorables Samba Diouldé Thiam, Mouhamed Tété Diédhiou, l'honorable Sokhna Dieng, l'honorable Papa Biram Touré, l'honorable Abdoulaye Makhtar Diop, l'honorable Mansor Sy Djamil, l'honorable Aïssatou Mbodji, l'honorable Imam Mbaye Niang, l'honorable Sokhna Fatou Thiam, l'honorable Mamadou Lamine Diallo, l'honorable Thierno Bocoum, l'honorable Mamadou Faye, l'honorable Moustapha Ndiaye, l'honorable Elène Tine, l'honorable Cheikh Seck, l'honorable Babacar Diamé ainsi que les présidents Modou Diagne et Moustapha

Diakhaté ont tous évoqué la question des décrets d'avance. C'est donc dire, Monsieur le Président, l'importance et je crois l'émotion même, que cette question soulève auprès de vous honorables parlementaires. Je voudrais apporter quelques éléments explicatifs avant de revenir avec précision sur certaines questions. Il faut tout d'abord noter que le décret d'avance est une exception au principe selon lequel, les crédits d'une loi de finances ne peuvent être modifiés que par une autre loi de finances. Ce principe est très respectueux du parallélisme des formes, c'est une loi de finances qui autorise, c'est donc une loi de finances qui doit modifier l'autorisation. Mais, vous comprendrez qu'une application stricte pourrait mener à une floraison de lois de finances avec toutes les conséquences que cela pourrait avoir tant en termes de travail pour les parlementaires que pour l'Exécutif en raison de la durée normale de l'examen des lois de finances. Donc, l'application stricte de ce principe permet également à l'Exécutif toute possibilité de réagir avec promptitude face à une situation d'urgence de nécessité impérieuse, j'y reviendrai.

C'est ainsi que, conscient de ces inconvénients, le législateur a prévu dans cette même loi organique, des décrets d'avance pour ouvrir à titre exceptionnel des crédits en cours de gestion. Ces décrets d'avance, Monsieur le Président, Honorables députés, sont régis par les dispositions, comme l'ont rappelé plusieurs députés, de l'article 12 de la loi 2001-09 relative aux lois de finances. Il s'agit donc d'un procédé autorisé. Mais, comme le prévoit la loi, il doit intervenir dans des conditions clairement définies par l'article 12 qui prévient en même temps les conditions de sa ratification. Ledit article 12 stipule que, en cas d'urgence, s'il est établi sur rapport du Ministre chargé des finances que l'équilibre financier prévu à la dernière loi des finances n'est pas affectée, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par crédits d'avance dans le cas où l'équilibre antérieur n'est pas affecté. La ratification de ces crédits est demandée à l'Assemblée nationale dans la plus prochaine loi de finances. En cas, à la loi d'urgence et de nécessité impérieuse d'intérêt national, tous les termes sont importants, Honorables députés, des crédits supplémentaires peuvent être ouverts par décret d'avance pris en Conseil des Ministres et un projet de loi de finances portant ratification de ces crédits est déposé immédiatement si l'Assemblée nationale est en session, ou dans le cas contraire à l'ouverture de la plus prochaine session. Ainsi, pour ce qui concerne les conditions d'utilisation du

décret d'avance, il y a deux situations qui sont prévues. La première qui est celle qui est régie par l'alinéa 2 de l'article 12 que je viens d'indiquer, qui nécessite deux conditions cumulatives : cas d'urgence et équilibre financier non affecté. Comme vous le constatez, pour cette première situation, l'équilibre global n'est pas rompu. Les décrets d'avance sont pris dans ce cadre, leçon sur rapport du Ministre de l'Economie et des Finances et ces rapports qui accompagnent les décrets qui sont soumis à la signature de Monsieur le Président de la République et du Premier Ministre et sa ratification est demandée à l'Assemblée nationale dans la plus prochaine loi des Finances. C'est une nécessité aussi de transparence parce que c'est vous qui avez voté cette loi. Et ces décrets d'avance sont accompagnés des arrêtés d'annulation de crédit pour qu'il y ait équilibre financier. Pour ces derniers, ils sont préparés, pour la plupart, sur la base d'éléments tirés de la demande écrite de l'institution bénéficiaire qui indique les crédits devenus sans objet, voire annulés et les lignes qui reçoivent les crédits annulés. Je signale au passage que l'arrêté d'annulation est également autorisé par les dispositions de la loi 2001-09, particulièrement en son article 14.

La deuxième situation qui est prévue et par l'alinéa 3 de l'article 12 nécessite deux autres conditions cumulatives : l'urgence et l'impérieuse nécessité d'intérêt national. Pour cette deuxième situation, les décrets d'avance, je crois que Monsieur le Président de la Commission des finances ainsi que le Rapporteur général du budget l'ont rappelé tout à l'heure, ces décrets-là sont pris en Conseil des Ministres obligatoirement. Un projet de loi des finances portant ratification de ces crédits est déposé immédiatement si l'Assemblée nationale est en session ou dans le cas contraire à l'ouverture de la plus prochaine session. Ce type de décret n'a pas été utilisé. Il convient également de préciser que les crédits ouverts en cours de gestion par décret d'avance sont engagés, liquidés, ordonnancés et payés dans les mêmes conditions que les crédits ouverts dans la loi de finances initiale.

Par ailleurs, Honorables députés, je voudrais ajouter que le recours au décret d'avance est également fait en cas de nécessité de transfert de crédits de titre à titre. Cette situation survient, par exemple, en cas de changement en cours de gestion de statut de la structure qui bénéficie de ce fait d'une autonomie financière et dont les crédits initialement ouverts dans un titre doivent être transférés dans un autre titre.

Dans ce cas, la loi organique interdit le virement de crédits de titre à titre, le décret d'avance reste le seul recours pour ouvrir des crédits dans un titre avec un arrêté d'annulation de crédits dans un autre.

Je voudrais enfin souligner que la loi organique relative aux lois de finances n'autorise pas l'ouverture de chapitre budgétaire en dehors de la loi de finances initiale ou rectificative. C'est pourquoi, dans le cas d'une ouverture de crédits par décret d'avance au profit de nouveaux services ou de nouveaux projets sans chapitre budgétaire, il est fait appel à un chapitre budgétaire existant pour y loger les crédits ouverts. C'est le cas, par exemple, pour certains décrets d'avance qui ont été indiqués, c'est une question sur laquelle on va revenir et relative à la Construction et Réhabilitation-Administration Territoriale d'un montant de 6,5 milliards. Il s'agit en fait, de l'achat des véhicules des chefs de village ; opération intervenue après le vote de la loi de finances 2011, cette loi organique interdisant la création d'un chapitre budgétaire en dehors d'une loi des finances, le chapitre construction, réhabilitation administration a été identifié pour loger les crédits destinés à payer ces véhicules.

Tous ces éléments, Monsieur le Président, Honorables députés, sont nécessaires et vont être approfondis avec vous. Et, je voudrais dire que des précisions et éclaircissements vont être apportés tout à l'heure de façon plus spécifique sur vos questions, mais que par courrier de ce jour, j'ai adressé à Monsieur le Président de la commission des Finances l'état d'exécution des décrets d'avance et j'en ai avisé tout à l'heure Monsieur le Président de l'Assemblée nationale avant d'entrer en salle. Il vous appartient de voir comment vous allez encadrer ces décrets, de tirer les leçons de l'utilisation qui en a été faite et de comprendre dans le cadre des lois de règlement qui vont intervenir comment est-ce que vous appréciez l'utilisation des décrets d'avance que nous vous demandons de ratifier aujourd'hui afin de nous permettre de fonctionner.

Cela dit, Monsieur le Président, je voudrais aussi avant de revenir sur les questions spécifiques, je suis « un bleu » et je voudrais m'excuser car on me dit qu'il faut que je laisse les fiches sur la table.

Il y a une première question concernant l'honorable député Samba Diouldé Thiam. Je remercie mon grand frère Samba Diouldé Thiam, ainsi que l'ensemble des amis qui sont nombreux, qui sont là, qui m'ont félicité et que je félicite également.

En ce qui concerne sa question sur les dotations budgétaires accordées au FSE : le budget de fonctionnement du Fonds de Soutien à l'Energie, c'était une révision à la hausse de la compensation tarifaire due à la SENELEC en raison des blocages des prix de l'électricité. Dans la loi des finances initiale, il était prévu uniquement 40 milliards pour ladite compensation. Après la décision prise par la Commission de régulation du secteur de l'électricité, le niveau de compensation s'est avéré être de 105 milliards. On s'est imbu, quand nous sommes arrivés, du fait que la prévision n'ait été que de 40 milliards alors qu'on savait que les coûts étaient importants, élevés. Nous avons donc dû mettre 65 milliards de plus dans la loi de finances 2012 pour pouvoir honorer la décision qui a été prise de ne pas augmenter les tarifs de l'électricité. C'est donc cette présente loi des finances qui propose la dotation complémentaire de 30 milliards qui, rajoutés aux 40 milliards initialement inscrits et au 35 milliards de ressources propres, permet de couvrir les 105 milliards de compensation. Je voudrais aussi indiquer qu'il y a 27 milliards du Fonds de Soutien à l'Energie qui sont de l'investissement que nous avons mis pour pouvoir faire l'extension des centrales de Kahône, Bel-Air et Boutoute. Voilà donc pour la question de l'honorable Samba Diouldé Thiam.

L'honorable Penda Seck Dieng a parlé aussi des décrets d'avances et a évoqué la question du collecteur d'assainissement de Hann-Fann.

Pour les questions spécifiques posées par l'honorable Penda Seck, il y a \_celles concernant le Fonds national de Crédit pour les Femmes et le Fonds national de Promotion de l'Entreprenariat féminin. Je dois vous dire qu'ils ont été dotés de crédit de 1,135 000 000 payés dans le compte de dépôt par le Ministre chargé de la Femme.

Pour le Lycée technique Limamoulaye qui a formé beaucoup de jeunes de notre banlieue, les 620 millions de francs CFA ouverts par décret d'avance n'ont pas encore été exécutés, des crédits sont disponibles, je voudrais le préciser.

Pour l'équipement sûreté nationale, effectivement, des crédits d'un montant de 2 milliards ont été ouverts. Ces crédits ont été exécutés à hauteur de 1 milliard, les documents qui ont été remis à Monsieur le Président de la Commission des Finances précise ces éléments et vous pourrez faire les investigations et nous demander les compléments que vous souhaitez.

De même, pour la réhabilitation et la construction de l'Administration, des crédits de 6,2 milliards ont été ouverts pour l'acquisition de véhicules de Chefs de village comme je viens de le dire.

Concernant le collecteur de Hann-Fann, la programmation financière faite par mon département se poursuit avec une prévision budgétaire de 300 millions de francs CFA en 2013 en sus du 1,327 000 000 déjà mobilisé.

Je crois que l'honorable député a aussi évoqué la question des taxes de l'Aéroport international de Blaise DIAGNE (AIBD). Il n'existe pas de taxe prélevé directement. La redevance RDIA, elle est connue sous cet acronyme, c'est une redevance qui est pour le développement des architectures aéroportuaires, elle est due par tout passager de toute entreprise de transport public, incluse dans le prix du billet d'avions et recouvrée par les compagnies aériennes. Elle a un compte séquestre qui la reçoit dans une banque qui est BNP pour les bailleurs et qui donne la situation mensuellement à l'AIBD. Pour donner plus de précisions, au début de ce mois, le montant recouvré était de 29 millions d'euros dont 14 en garantie de paiement du montant des prêts. Il faut, peut-être, vous indiquer, Honorables députés, que la construction d'un nouvel aéroport évidemment a nécessité d'importantes ressources financières et cette redevance pour le développement d'infrastructures aéroportuaires est effectivement un prélèvement sur les billets d'avions. Le remboursement du prêt contacté par l'Etat du Sénégal est entre autres gagé sur ces prélèvements et ne se retrouve donc pas dans le budget de l'Etat, les montants collectés sont à ce titre reversés à un compte séquestre qu'on suit. C'est donc concernant cette opération AIBD qui est gagé en partie par ce prélèvement de taxe.

Il y a une question qui est revenue souvent et qui concerne le phosphatage de fonds. La question du phosphatage des terres d'un montant de 8 milliards a intéressé tous les députés. Je voudrais les assurer tous, les rassurer que mes services, nos services, le mien et ceux de l'Agriculture sont en train de travailler pour déterminer tous les tenants et aboutissants autour de cette question.

Je puis vous assurer que tous ce qui est en notre pouvoir sera fait pour que nous puissions retrouver nos biens, je voudrais vous dire sur ce plan qu'on a indiqué qu'il y a un milliard qui a été pris, etc. Le montant exact qui a été prélevé, payé, je vais vous le donner, Monsieur le Président, c'est 1 milliard 743.700. Je voudrais également dire que ce décret d'avance qui a été pris le 8 avril a fait l'objet, dès le 3 avril - c'est une

chose aussi que nous voulons éclaircir- d'une lettre de garantie, d'une lettre de confort adressée à une banque et cette banque nous a dit que le montant était entièrement payé...

**[Applaudissements].**

Je voudrais simplement vous demander ...

**[Applaudissements].**

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous demande d'écouter le Ministre de l'Economie et des Finances qui nous a écouté pendant plus d'une heure, pendant que les Honorables députés intervenaient, alors s'il vous plaît, écoutez-le, je vous le demande instamment.

### **MONSIEUR LE MINISTRE**

Merci, Monsieur le Président.

Nous allons poursuivre nos investigations, j'ai dit hier en Commission des Finances que nous avons des engagements au titre des lettres de confort, j'ai dit aussi aux Honorables députés hier que j'ai lancé une mission sur l'ensemble des lettres de conforments parce qu'il y en a beaucoup et je voudrais dire que c'est une préoccupation du Ministère de l'Economie et des Finances, c'est une préoccupation du Gouvernement, c'est une préoccupation du Président de la République. Nous voulons ne pas nous précipiter, nous voulons être systématiques et nous voulons savoir de quoi il en retourne et quels sont nos engagements. Nous savons bien qu'une lettre d'engagement, qu'une lettre de confort, il y a des confusions parfois de termes d'ailleurs, parce que quelquefois les lettres de confort sont écrites comme des lettres de garantie et donc leur contenu lie l'Etat de façon extrêmement important. J'ai dit à mes collègues, à mes collaborateurs que, maintenant à chaque fois que nous verrons dans une lettre une possibilité qui donne à l'Etat du Sénégal le moyen de défendre ses intérêts, c'est cela qu'il faut prendre en compte et ne pas juste sauter sur le mot garantie, il faut que les conditions nécessaires à la mise en œuvre de la garantie soient toutes respectées pour que nous nous acquittions de cet engagement. Nous sommes donc au début d'un processus et nous avons notre inspection générale des finances qui travaille sur le sujet, Monsieur le président.

L'Honorable Madame Sokhna Dieng a parlé de l'autorisation des décrets d'avance par l'ancien Ministre des Finances et la non prise en compte des inondations dans la loi de finances rectificative. Les décrets d'avance sont présentés, comme on a dit, sur rapport du Ministère de l'Economie et des Finances, je n'étais pas à l'époque Ministre de l'économie et des Finances mais, il m'est arrivé de signer des décrets d'avance, je réponds à une question, qui a été posée par un honorable député, et j'y reviendrai tout à l'heure. Je crois qu'il appartient à l'Assemblée nationale et à la population de faire l'appréciation de l'évolution économique et ce n'est pas aujourd'hui mon propos d'évoquer cette responsabilité du Ministre chargé des finances avant moi, sur les décrets d'avance, la responsabilité sera établie par des travaux qui sont en cours et si vous avez vous-mêmes des actions à mener, il vous appartiendra de les conduire dans le cadre du respect des lois et des règlements.

Il nous est demandé aussi, si nous avons pris en compte les inondations, c'est vrai, l'honorable Mamadou Lamine Diallo a répondu à notre place. La loi des finances rectificative que vous êtes en train d'examiner aujourd'hui, qui est en discussion, a été adoptée le 30 juin par le Conseil des Ministres, à l'époque on n'était pas encore en période de fortes pluies ce qui fait que cela n'a pas été pris en compte, mais nous l'avons traité et avons pris un certain nombre de dispositions qui font que sur la loi de finances 2013, un montant significatif a été accordée sur nos ressources. Vous verrez dans quelques semaines quand on examinera la loi de finances 2013, comment nous avons fait face à ces inondations.

L'honorable Sokhna Dieng a également fait état de l'arbitrage qui a été rendu, concernant les tronçons AIBD-Mbour, AIBD-Thiès. Effectivement, il était prévu initialement vingt trois milliards de francs CFA dans le budget 2012. Vous savez que, au moment où nous étions en train de vouloir remettre de l'ordre au niveau des finances publiques et de procéder à des coupes au niveau du fonctionnement, mais aussi au niveau de l'investissement, nous avons privilégié de couper ce qui était inutile de notre point de vue et ce qui n'était pas prioritaire. Au niveau des coupes qui ont été effectuées, je dois dire à la représentation parlementaire ici, qu'on n'a fait aucune coupe concernant le secteur agricole. On n'a fait aucune coupe concernant l'énergie. Au contraire, nous avons doté ces secteurs. Par contre, pour l'autoroute, le tronçon AIBD-Somone et AIBD-Thiès, on n'a pas pu l'exécuter en 2012 parce que

nous savions qu'il y avait déjà un retard significatif pour Diamniadio- AIBD. Donc, ce qui était prioritaire pour nous c'était le tronçon Diamniadio-AIBD avant de commencer AIBD-Mbour ou AIBD-Thiès. C'est donc la raison pour laquelle nous avons arbitré pour nous donner le temps que l'autoroute arrive jusqu'à AIBD pour pouvoir commencer les deux tronçons qui sont importants et qui seront bien sûr suivis.

L'Honorable Député El Hadj Diouf a évoqué plusieurs questions touchant à la situation des revendications syndicales de l'Education. Le Gouvernement est en train de négocier avec les syndicats. Trois catégories de revendications ont été discutées : il y a celles ayant reçu un accord de principe du Gouvernement, telle que la baisse de fiscalité sur les salaires à compter du premier janvier 2013, il y a celles qui concerne la modération du prix du loyer avec un dispositif de contrôle des prix du loyer et le relèvement du taux horaire des vacataires. Cela fait partie des revendications qui ont reçu un accord de principe. Les revendications jugées insoutenables pour les finances publiques car devant nécessiter près de quarante trois milliards supplémentaires sur le budget ; on n'en a pas pour le moment les moyens.

Je voudrais dire aujourd'hui que pour la masse salariale sur les recettes fiscales, nous sommes dans une union économique et monétaire, la norme est de 35% au niveau de l'UEMOA. Nous sommes aujourd'hui à un niveau qui est quasiment de 32%. Ces 32% ne tiennent pas compte du salaire des corps émergents. Si on tient compte du salaire des corps émergents, on est, je dois le dire, à un peu plus des 35% qui sont la norme au niveau de l'UEMOA. C'est la raison pour laquelle aussi, nous sommes en train de voir, de procéder à des audits et à une revue du fichier des fonctionnaires afin de pouvoir mieux maîtriser nos dépenses. Et, à chaque fois que nous pourrons mieux maîtriser nos dépenses, l'instruction est de voir comment améliorer la situation des concernés, les enseignants. Il y a aussi les revendications qui vont faire l'objet d'études telles que l'indemnité de prime spéciale de motivation et l'octroi d'indemnités substantielles aux inspecteurs de l'enseignement primaire. Les négociations sur ces points se poursuivent.

Je pense avoir répondu à la question de l'honorable Mamadou Diop : pourquoi prélever les crédits sur la route AIBD-Mbour AIBD-Thiès alors qu'il faudrait

décongestionner Dakar ? J'ai donc répondu à cette première question, je dois rappeler que pour faire face au financement du plan Takkal, le Gouvernement d'alors avait, en 2011, suspendu la programmation du financement du prolongement de l'autoroute AIBD- Mbour-Thiès, pour réallouer les ressources de 62 milliards au plan Takkal après cela été remis dans le budget 2012 et je viens de vous expliquer les raisons précises pour lesquelles nous n'avons pas préféré entamer ce tronçon dès maintenant sur 2012.

Nous avons cette année aussi de nouvelles priorités que sont l'énergie et l'agriculture qui avaient besoin de ressources pour assurer une préparation adéquate de la campagne agricole 2012-2013 et le complément de financement du plan d'investissement sur l'énergie. C'est donc pour cela que nous avons dû faire cet arbitrage sur cette route AIBD-Thiès et AIBD-Somone et je voudrais rassurer l'honorable député Mamadou Diop, que la décongestion de Dakar est bien prise en compte dans le projet de budget 2013 qui sera bientôt examiné parce que nous vous parlerons à ce moment du prolongement de la VDN par CICES-Golf et Golf-Keur Massar dont le financement a été bouclé.

Concernant le débat d'orientation budgétaire, Monsieur le Président a bien voulu apporter les clarifications appropriées sur la question, je l'en remercie.

L'honorable député Demba Diop a posé la question sur le budget des ordures ménagères. Je voudrais lui dire que le nettoyage bénéficie d'un crédit de 12 milliards 640 millions. Ce montant est effectivement épuisé, mais après le dépôt de la présente loi de finances rectificative, avec l'approche de la clôture du budget, des crédits non utilisés pourraient être affectés au nettoyage. Il convient cependant de souligner que le montant de 12.064 000 000 est un montant qui est important et nous devons voir avec la ville de Dakar, comment l'utiliser de façon rationnelle et comment utiliser aussi la taxe sur les ordures ménagères.

L'honorable député Demba Diop a également posé la question concernant ce que nous tirons de l'exploitation des ressources naturelles. Notre pays, à l'instar de plusieurs Etats du monde, fait recours au partenariat technique aussi bien intérieur qu'extérieur pour exploiter nos ressources naturelles. Les conventions minières que nous signons avec les entreprises nationales ou les autres pays étrangers

nécessitent une certaine incitation fiscale. Nous avons voulu regarder de plus près ces conventions minières et arriver à les rationaliser. Nous sommes aujourd'hui dans une double phase, dans une double action. L'une d'elles consiste, dans le cadre de la réforme du code général des impôts, à enlever tout ce qui est dérogatoire et l'inscrire dans le code général des impôts. Cela donnera une plus grande clarté, une plus grande transparence et permettra d'éviter aussi beaucoup d'abus. La deuxième chose que nous sommes en train de faire consiste à procéder à une revue de l'ensemble des conventions minières. On s'est rendu compte que nous n'étions pas le seul des pays en voie de développement africains, latino-américains voire même certains pays asiatiques à être confrontés à des conventions qui sont souvent léonines, qui sont quelquefois au détriment des intérêts des finances publiques. La Banque Africaine de Développement a mis en place un fonds tout récent, qui permet d'aider les Etats à mieux se défendre. Nous avons de bons magistrats, nous avons de bons juristes, nous sommes quelquefois en face de gens qui ont des cabinets internationaux avec des moyens colossaux et on s'est rendu compte souvent, quand on va en arbitrage, que les conventions sur lesquelles nous nous reposons, ces conventions ne nous sont pas avantageuses et montrent plutôt des failles qui sont exploitées par ces gens. Cela dit, nous voulons avoir des conventions incitatives, nous voulons attirer les investisseurs étrangers, nous voulons le faire à des conditions quand même nous permettant d'en tirer des ressources suffisantes et normales.

Concernant les questions posées par l'honorable député Aïssatou Mbodj, je pense avoir déjà répondu à la question sur le phosphatage de fonds et sur les montants qui ont été payés et je vous ai dit que nous avons déposé l'exécution des décrets d'avances pour vous permettre d'entamer un travail et je vous informe que nous sommes tout à fait disposés à vous fournir toutes les explications nécessaires et selon la formule que vous prendriez pour bien veiller à ces décrets d'avances, nous sommes évidemment à votre disposition, mon collègue du budget et toutes mes équipes pour vous appuyer.

Honorable Imam Mbaye Niang,... **[Passage en wolof]**.

Honorable député Fatou Thiam,... **[Passage en wolof]**.

L'honorable député Mamadou Faye a demandé quelle est la situation des concessions en électrification rurale. Je pense que des éléments beaucoup plus précis seront apportés pendant la loi de finances 2013 par mon collègue du Ministère de l'Energie, mais ce que je peux préciser c'est que dans la loi de finances initiale 2012, il était prévu un montant de 3 milliards 372 millions. Des crédits avaient été ouverts par le décret d'avance 2012/234 à hauteur de 3 milliards 254 millions, ce qui fait donc un total de six milliards six affectés à l'ASER. L'objectif de ces dotations, pour nous, est de faire passer le taux d'électrification rurale à 60% en 2017. Nous sommes actuellement à 26% seulement et nous nous attelons à aller vers ce taux de 67%, l'objectif de 2017 et je vous ai dit que mon collègue de l'Energie apportera des éléments de précision supplémentaires lors de la discussion de la loi de finances 2013 sur le secteur de l'énergie qui est une priorité ; l'électrification rurale en fera partie.

Il nous a aussi demandé la situation des concessions de l'électrification. Il y en a trois qui sont signées pour Saint-Louis, Podor, Dagana d'abord; ensuite, Louga, Kébémér, Linguère et Kaffrine, Tambacounda, Kédougou ; enfin, pour les autres Mbour, puis Kaolack, Nioro, Fatick elles sont en cours de signature et les adjudicataires provisoires ont été désignés. Voilà donc le point sur la situation des concessions.

Je ne sais pas s'il y a des questions que j'ai omises et je vais peut-être demander, Monsieur le Président, avec votre permission, au Ministre délégué du Budget de faire le point sur certaines questions avant de conclure.

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie, Monsieur le Ministre.

Nous allons maintenant donner la parole à votre collègue, Monsieur le Ministre du Budget pour compléter éventuellement.

Monsieur le Ministre du Budget, vous avez la parole.

#### **MONSIEUR LE MINISTRE DU BUDGET**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de l'Assemblée nationale,  
Messieurs les Ministres,

Honorables députés,

Je vais apporter des éléments de précision sur 4 points essentiellement.

Le premier est relatif à la base légale des paiements de certains décrets d'avance, notamment le décret relatif justement au phosphatage.

Je pense que Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances a déjà donné des éléments de précision suffisamment importants sur la question.

Je rappelle simplement que ce décret a été pris le 08 février 2012 alors qu'il y a eu un acte le concernant qui a été pris antérieurement à cette date, c'est-à-dire le 03 février. Cela veut dire quoi ? Qu'on a décidé d'avancer des fonds pour un montant de 8 milliards et avant même que cet acte ne soit pris, il a été autorisé, sur la base d'une lettre de confort ou d'une lettre de garantie, de décaisser ces montants au profit de la personne indiquée et sur la base de cette lettre bien évidemment, la banque a eu à mettre à disposition les fonds nécessaires.

Donc, je confirme que la totalité du montant a été bien évidemment payé et versé au contractant de cette affaire.

C'est vrai que l'Etat du Sénégal en soi, à partir du trésor public n'a eu à décaisser qu'un milliard sept cent quarante trois millions FCFA sur les huit (08), mais il en demeure quand même le redevable légal c'est-à-dire tout simplement le débiteur de cette banque. C'est pourquoi il y a des procédures et c'est à partir de cet instant qu'on demande quelles sont les procédures.

Objectivement, il y a deux procédures qui seront mises en place. L'une va être une procédure civile, parce qu'effectivement l'Etat étant le débiteur de la banque, même s'il n'a pas versé la totalité du montant, est en droit de poursuivre justement cette personne pour la récupération du montant.

Le deuxième élément, c'est que pour le montant qui est encaissé, c'est-à-dire les 1.732.000.000 de FCFA, l'Etat a le droit même d'initier une procédure pas civile, mais cette fois-ci pénale à l'encontre de cette personne. De toutes les façons, le Ministère de l'Economie et des Finances est en train de mettre en œuvre toutes les procédures qui siéent à cette question.

L'autre élément sur lequel je voulais apporter, Monsieur le Président, des éclaircissements, c'est sur le pourquoi des décrets d'avances de 8 milliards. Il a été répondu à cette question bien évidemment, mais c'est important que j'y revienne. Effectivement, il y a eu 8 milliards qui ont été votés au chapitre des fonds politiques

c'est pour une année donc 12 mois. Au 25 mars de l'année, la totalité du montant, soit en moins de 3 mois, a été épuisé ; et, plus grave, il y a eu même un dépassement ce qui est proscrit par notre loi d'un montant de 700 millions de francs cfa sur cela. La Présidence de la République, le Président de la République c'est une Institution ne peut pas fonctionner sans l'existence de ces fonds spéciaux, nécessairement il va falloir trouver un mécanisme pour ré-abonder ce compte à hauteur d'un certain montant. Les 8 milliards, même si cela devait être le cas, seraient net de ces 700 millions qui sont déjà avancés et en signe négatif. C'est-à-dire que même si c'est 8 milliards qui ont été votés, c'est 7,3 milliards, au meilleur des cas, qui seraient utilisés effectivement au chapitre de ces fonds spéciaux. C'était un éclairage que je voulais faire.

L'autre élément, c'est pour confirmer les audits. C'est vrai que ce n'est pas strictement de notre ressort, je rappelle tout simplement que le Ministre de la Justice, sera là pour en parler de façon plus avisée que nous. Mais, ce qui demeure constant c'est que les audits font partie des préoccupations du Président de la République et rien, en tout cas à notre niveau, n'est en situation de s'opposer à la poursuite normale de ces audits. C'est maintenant du temps que cela demande bien entendu, mais dans tous les cas, les Sénégalais seront informés de la suite qui sera réservée à ces audits-là.

L'autre question, c'est l'honorable député Mamadou Diop qui l'a posée, c'est l'absence du programme «Yoonu Yokute» dans la loi de Finances rectificative.

Honorables députés, vous comprendrez qu'on a été obligé presque de procéder à cette loi de finances rectificative, parce qu'il y a eu un changement de Gouvernement, qui est passé de 41 à 25 ministères, il y a eu un certain nombre de priorités qui n'étaient pas prises en compte, je ne reviendrais pas là-dessus, il y a eu aussi ces décrets d'avances. L'un dans l'autre nécessairement, une loi de finances rectificative est obligatoire, je pense qu'on a eu à faire face à ces urgences. Vous verrez, si tout se passe bien "Incha Allah", que dans la loi de Finances 2013, qui bien évidemment sera soumis à votre approbation, il sera pris en compte en totalité, en totalité je dis bien, la vision du Président de la République relativement au programme de «Yoonu Yokute». Ce sera bien pris en compte dans cette loi de finances que nous mettrons en place et qui devra répondre justement de la vision du Président de la République. Donc, vous comprendrez que, pour une loi de finances

rectificative, il nous sera difficile d'essayer de prendre en compte effectivement cette grande vision qui, en vérité, va réformer, disons quand même, la sémantique du budget que nous avons trouvé en place.

Enfin, Monsieur le Président, juste sur une question relative aux audits, Monsieur le Ministre des Finances en a parlé, c'est pourquoi c'est à rappeler parce que l'honorable député semble en faire un élément de préoccupation. Effectivement, les 18,640 milliards qui ont été affectés aujourd'hui sont épuisés, c'est vrai comme je l'avais dit en commission, je confirme que, sur la base des réaffectations que nous ferons, nécessairement la question est prise en compte et sera obligatoirement réglée surtout que, comme il l'a si bien rappelé, nous allons accueillir le sommet "Africités" d'ici la fin de l'année. Donc, les ordures ne peuvent ne pas être prises en compte quoi qu'il advienne, on fera les affectations nécessaires justement pour régler ce problème.

Enfin, la question de la contribution spéciale sur les mines et les carrières a été aussi agitée par moment. En fait, il s'agit d'une loi de novembre 2011 qui a été votée à l'Assemblée nationale et que nous appliquons. Qu'est-ce qui se passe ? C'est que dans cette loi, il est dit que les compagnies minières doivent verser au titre d'une contribution spéciale un montant de 5% sur leur chiffre d'affaires ; ces sociétés minières n'ont pas semblé accepter la loi qui a été votée, sous prétexte que cela constitue une remise en cause de leurs droits acquis, relativement aux conventions qu'ils ont signées avec l'Etat du Sénégal. On a pensé que ce n'est pas cela et que la loi est pertinente, et elle doit être d'application et pour cela, les procédures de redressement d'abord, ensuite de recouvrement sont initiées et nous sommes pratiquement dans la dernière phase de recouvrement pour encaisser la totalité des montants qui sont dus du fait de cette taxe-là.

Voilà, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur le Ministre, Honorables députés, les quelques éléments d'éclaircissement que je voulais apporter.

Je vous remercie.

**[Applaudissements].**

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, Monsieur le Ministre du Budget.

Voilà où nous en sommes arrivés maintenant dans la procédure et je vous demande encore un peu de patience, Honorables, hauts fonctionnaires et Messieurs les Ministres, on n'est pas loin de la fin.

Monsieur le Président Diagne, vous demandez le deuxième tour, je vous donne la parole c'est un droit.

Est-ce qu'il y en a d'autres ?

Je vais vous lancer un appel qui relève de mes prérogatives en tant que Président de l'Assemblée nationale à peu près une soixantaine de questions ont été enregistrées ici, les deux Ministres ont répondu à toutes ces questions, le Règlement intérieur prévoit qu'il est possible encore que des députés interviennent, surtout les Présidents des deux Groupes, au nom des Groupes ou des Députés individuellement, donc, on peut ouvrir encore le débat. Mais, si tout le monde doit intervenir à nouveau, alors pour notre ambition d'être une Assemblée de rupture, on passera à côté. Je lance cet appel, ceci dit, vous pouvez demander la parole et vous l'aurez, mais s'il vous plaît, le niveau du débat de l'Assemblée nationale ne doit pas baisser. Un projet de loi est en discussion qui porte sur des questions importantes et qui engage l'avenir de la Nation et d'abord son présent. Ces honorables techniciens qui sont-là depuis plusieurs heures, vous écouteront et les Ministres répondront, mais je lance cet appel.

Monsieur le Président Diagne vous avez la parole. S'il y en a d'autres vous pouvez lever les mains et on va les inscrire, mais je dois aussi préciser qu'il y a 6 demandes d'intervention pour des explications de vote. Monsieur le Président, vous restez là, je vais expliquer simplement. Il y a Monsieur Khadim Thioune qui avait demandé à faire une explication de vote, il y a Monsieur Cheikh Seck, Monsieur Papa Biram Touré et Monsieur Moustapha Diakhaté en vertu de l'article 178 avant dernier alinéa, c'est un droit aussi, mais cette situation n'intervient qu'au moment où on doit voter sur l'ensemble du projet de texte, c'est-à-dire, après l'adoption des articles un à un, jusqu'au moment où l'on devra voter sur l'ensemble du texte, c'est l'avant dernier alinéa de l'article 78.

Je vous donne la parole Honorable.

## MONSIEUR MODOU DIAGNE

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Je reprends la parole pour revenir sur la question des décrets d'avance. C'est le nouvel alibi de la majorité pour ne pas faire face aux urgences que sont la réduction des prix des denrées de première nécessité, mais je voudrais que, à ce niveau-là, on soit extrêmement clair, j'ai entendu le technocrate, Monsieur le Ministre Amadou Kane, j'ai entendu aussi, Monsieur le Ministre du Budget un peu plus politique, c'est normal. C'est une exception, on est d'accord, je crois que le budget de 2012 a tourné autour de 2300 milliards, un peu moins de 2400 milliards, il n'y a eu que 64 milliards de décrets d'avances, et je crois qu'il faudrait bien préciser qu'il ne s'agit pas d'une dépossession du pouvoir de l'Assemblée nationale, parce que vous avez expliqué tout à l'heure les conditions ou les mécanismes qui doivent nous conduire à la prise de ces décrets d'avance : à la suite d'un rapport du Ministre de l'Economie et des Finances présenté à Monsieur le Président de la République, et, vous savez très bien d'ailleurs qu'un décret d'avance peut intervenir à tout moment sur la demande du Ministre technique concerné ou alors à la suite d'une définition de nouvelles priorités, à la suite de l'émergence d'autres urgences, ou alors à la suite de besoins nouveaux. Si la loi l'a prévue, c'est pour rendre un peu plus flexibles certaines décisions, parce que tout simplement la Nation en a besoin. Maintenant, on peut toujours disserter sur la pertinence de tel ou tel autre décret d'avance, mais, toujours est-il que, impérieuse nécessité d'intérêt national, c'est le Président de la République qui apprécie ; parce que c'est lui qui a été élu par les Sénégalais pour apprécier si la question posée est une impérieuse nécessité d'intérêt national. J'ai dit, tout à l'heure, par élégance républicaine, je ne parlerai pas des fonds spéciaux mais, comme Monsieur le Ministre du Budget en a parlé, d'autres collègues aussi en ont parlé, il faudrait qu'on en parle : 8 milliards pris à travers un décret d'avance par le nouveau Président de la République, le 12 avril, ... **[Passage en wolof]**... Je voudrais savoir, les fonds politiques, c'est le Président de la République qui détermine quand est-ce qu'il doit en prendre, comment il doit en prendre, combien il doit en prendre ? Je crois que ce que je dis là, vous tous quand vous reprendrez la parole, vous allez le confirmer. On me dit, il a fait 3 ou 4 mois, on ne nous a pas dit le montant prélevé, mais on nous a dit, ... **[Passage en wolof]**...

Mais, à combien de milliards, le Président de la République a-t-il eu droit en 2012 ? Il faut le dire. Parce que si vous ne le dites pas, on ne peut pas apprécier, parce qu'un budget c'est un budget. Quand un Ministre est en exercice, les trois premiers mois,... [Passage en wolof]... Le premier semestre,... [Passage en wolof]... Les trois premiers trimestres,... [Passage en wolof]..., le quatrième trimestre,... [Passage en wolof]... Mais, est-ce qu'on peut imposer au Président de la République, lui dire : "Non, vous avez des fonds politiques de douze milliards. Vous prenez trois milliards pour les trois premiers mois, trois autres pour les six premiers mois, neuf milliards pour les neufs premiers mois et douze milliards pour les douze mois ?" On ne peut pas. C'est laissé à la discrétion du Président qui apprécie...

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Honorable Collègue, je suis désolé, votre temps de parole est épuisé.

#### **MONSIEUR MODOU DIAGNE**

Je ne veux pas insister, mais je crois que pour le deuxième tour, puisqu'il n'y a que 2 ou 3 inscrits, j'ai quand même droit à une plus longue intervention.

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je suis désolé, Monsieur le Président, on a appliqué la règle des cinq minutes, tout le monde doit s'y soumettre. Je m'excuse auprès de vous.

Je vous remercie.

La parole est à l'Honorable Député Samba Diouldé Thiam.

[Brouhaha].

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

C'est l'idéal, chère collègue, c'est l'idéal. Mais ici, j'ai Modou Diagne, Samba Diouldé Thiam, Papa Biram Touré et Moustapha Diakhaté.

Excusez-moi, je ne l'ai pas encore close. Vous savez, je suis toujours très clair. Cette liste n'est pas close. Vous pouvez vous inscrire. Mais si nous devons aller jusqu'à minuit pour reprendre l'aspect politique du débat, ce serait en dehors du projet de loi dite rectificative des finances. Ceci dit, je vous inscris, Madame.

Je sais. Mais alors, je vais prendre une liste ; honorable collègue Ibrahima Sall ! Si vous êtes 30, je serai obligé de prendre une décision.

Attendez, la règle est que « ne peuvent s'inscrire, au deuxième tour, que ceux qui sont intervenus au premier tour ». Je rappelle cela aussi. Vous savez, cette loi organique, il faut la connaître. Vous devez tous la connaître dans son contenu. S'il y a un deuxième tour, ne peuvent parler au deuxième tour que les députés qui étaient déjà intervenus au premier tour. Donc, ceux qui n'étaient pas intervenus ne peuvent pas s'inscrire.

Maintenant, nous allons prendre une décision de principe. Nous sommes actuellement à 4 orateurs. Est-ce qu'on peut encore prendre 2 orateurs, et puis on arrête la liste pour une raison pratique ?

D'accord, il y a Aïssatou Mbodj qui se manifeste. On prend un autre pour équilibrer, il y a Cheikh Seck. Donc, après Aïssatou Mbodj et Cheikh Seck, on n'ajoute plus personne. Merci pour votre compréhension.

Monsieur le Président, vous avez la parole.

#### **MONSIEUR SAMBA DIOULDE THIAM**

Monsieur le Président, de l'Assemblée nationale,

Messieurs les Ministres,

Je reviens pour signaler que nous sommes dans une période de migration en matière de loi de finances en partant de la loi de finances organique de 2001 vers la loi de finances du 25 mai 2011 qui, elle n'entrera en vigueur qu'en 2016. Nous sommes donc dans une période de migration. Mais, il y a un certain nombre de dispositions dans la loi du 25 mai 2011 qui sont déjà applicables en 2012. Je crois qu'il faut y prêter attention, il y a ensuite une disposition qui donne à notre Commission des Finances des moyens énormes pour faire le travail dont nous avons besoin. Je pense qu'à l'occasion de ce débat, nous avons beaucoup gagné en transparence et il est important de le faire parce que nous sommes là pour représenter les Sénégalais. C'est vrai que parfois nous avons des intérêts politiques divergents, mais le devoir de vérité est absolument important. Je dis d'emblée que je voterai la loi de finances rectificative parce que, même s'il y a une régulation, ce n'est pas l'essence de cette loi de finances rectificative, mais c'est qu'il faut réguler

naturellement, après un débat extrêmement important et je pense que c'est important. Mais je ne reviens pas sur cela, je signale que l'article 26 de la loi organique relative aux lois de finances, adoptée le 25 mai 2011 par l'Assemblée nationale, dispose que les arrêtés et les décrets relatifs au mouvement des crédits prévus aux articles 21, 25 de la présente loi sont transmis dès leur signature au Parlement et à la Cour des Comptes. Et, je voudrais donc interroger pour savoir si ces décrets dès leur signature ont été transmis au Parlement. Je n'en suis pas informé, je ne sais pas, mais je pose une question. Ensuite, toujours dans ce décret-là, la ratification de ces mouvements, naturellement c'est ce qui intervient dans le cadre de ce que nous sommes en train de faire. Ensuite, il y a l'article 147 qui dit qu' : "En cours d'exercice un projet de loi de finances rectificative doit être déposée par le Gouvernement si les grandes lignes de l'équilibre budgétaire se trouvent bouleversées, si les recettes augmentent, s'il y a intervention de mesures législatives ou réglementaires affectant de manière substantielle l'exécution du budget". C'est dans ce cadre-là qu'une loi de finances rectificative peut intervenir et par conséquent, il y a un problème d'appréciation naturellement du Président de la République et du Gouvernement, mais aussi des Députés et du Parlement, puisque la loi doit venir devant nous. Nous partageons donc avec l'Exécutif le pouvoir d'appréciation et il n'est pas réservé seulement au Président de la République.

Alors l'article 72 dit que : "Sans préjudice des pouvoirs généraux de contrôle de l'Assemblée nationale, la Commission des Finances veille, au cours de la gestion annuelle, à la bonne exécution des lois de finances à cette fin, le Gouvernement transmet trimestriellement à l'Assemblée, à titre d'information, des rapports d'exécution du budget, ces rapports sont mis à la disposition du public. Je vous remercie, Monsieur le Ministre, pour ce que vous avez annoncé tout à l'heure, vous ne nous faites pas une faveur, mais vous vous conformez à la règle. Mais, merci pour cela. Enfin, l'article 73 qui dit que les dispositions des articles 56, 70 de la présente loi organique relative au débat d'orientation budgétaire, à la transmission trimestrielle au Parlement des rapports d'exécution du budget et à la mise à la disposition du public de ces rapports sont applicables à compter de l'année 2012. Voilà, ce que je voulais rappeler Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, Monsieur le Ministre, c'est pourquoi j'ai repris la parole.

Merci.

## MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre collègue Papa Biram Touré.

## MONSIEUR PAPA BIRAM TOURE

Merci, Président.

Je voudrais également renouveler mes félicitations pour les éclaircissements que vous nous avez donnés, que vous avez apportées à l'Assemblée. Effectivement, mon cher ami, Monsieur le Ministre du Budget a fait des précisions de taille pour que nous puissions être éclairés sur certains points. Et, je félicite également le Ministre de l'Emploi pour les brillantes négociations qu'il est en train de mener avec le mouvement syndical. Compte tenu de son calme, de sa sérénité, je pense que les choses se feront de façon responsable. Nous avons confiance.

Mais pour revenir à certains aspects, parce que ... **[Passage en wolof]**...Donc, cela n'émane pas d'un besoin de la base, argumenté par les techniciens et justifié, pour que le Président de la République puisse exécuter et que, ... **[Passage en wolof]**... C'est l'inverse qui s'est produit et malheureusement, je pense que cela prouve encore la mal gouvernance et l'intention de détourner les deniers publics qui ont prévalu... **[Passage en wolof]**...Je pense que nous devons comprendre qu'une lettre de garantie donnée à une banque ou une institution financière, pour valider un projet et autoriser l'exécution de son paiement, engage celui qui émet cette lettre de garantie et dans ce cas de figure, c'est l'Etat qui s'est engagé pour que des paiements soient effectués au profit d'un prestataire. Donc, l'engagement de l'Etat doit être respecté, c'est la continuité de l'administration ... **[Passage en wolof]**... Mais, n'eût été cela, ... **[Passage en wolof]**... Dans ce document, on a mélangé dans le même, et il paraît que c'était la seule solution, des décrets d'avance propre et des décrets d'avance impropre. ... **[Passage en wolof]**...Mais heureusement qu'on a fait le distinguo, ... **[Passage en wolof]**...Parce que, lorsque le Président de la République est arrivé au pouvoir, ... **[Passage en wolof]**..., vraiment la question que l'on devait poser c'est à quoi ont servi ces 8 milliards en 3 mois alors qu'ils étaient budgétisés pour 12 mois ? ... **[Passage en wolof]**..., et il fallait faire face aux urgences. Donc, je pense que nous avons les questions et les réponses. Ce que je

vois ressemble à de la diversion, parce que quand même on n'a pas l'air d'avoir pris cette chose au sérieux, vu ceux que j'ai entendu parler en allant dans tous les sens. Nous ce que nous voulons c'est d'avoir la lumière sur ces actes qui ont été posés et s'il y a des violations que nous puissions voir sanctionnés ceux qui auraient eu à détourner des deniers publics. C'est cela le véritable problème, nous allons voter cette loi, parce que nous ne voulons pas bloquer le fonctionnement de l'Etat, mais nous demanderons aussi des comptes et des sanctions.

Merci, Président.

### MONSIEUR LE PRESIDENT

Je vous en prie Honorable Collègue.

La parole est à notre collègue Aïssatou Mbodj.

### MADAME AISSATOU MBODJ

Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, permettez-moi de remercier les deux ministres pour la clarté de leurs réponses. Je pense bien qu'il ressort de la réponse du Ministre du Budget que, effectivement, suite au décret de redevance relatif au phosphatage, le trésor a reçu 8 milliards et que le prestataire n'a eu à recevoir que 1 milliard 700 milliards, maintenant si le prestataire présente des garanties pour bénéficier du crédit, de la confiance de la banque, c'est autre chose. Je pense que c'est un écart de langage en parlant de poursuite pénale. On n'en est pas encore là. Je pense qu'il faut savoir conférer à la personne une présomption d'innocence, parce que je me maintiens et je persiste et je dis que le montant de ces prestations est supérieur à ces allocations et là, je le dis et je persiste, et il ne faudrait pas qu'on nous dise qu'il y a des décrets impropres et des décrets propres ... **[Passage en wolof]...**

L'Etat du Sénégal s'était engagé à hauteur d'1 milliard 250 millions, il ne nous reste qu'un mois. Le Maroc s'est déjà manifesté pour nous soutenir dans le cadre de l'aménagement et le Premier Ministre a eu l'amabilité de nous recevoir hier, pour lui parler effectivement de ce problème ; certainement, il vous en parlera. Et, nous voudrions des instructions à l'endroit de vos structures décentralisées pour que, au niveau de la Mairie de Dakar - parce que la Mairie de Dakar s'est engagé pour 1 milliard- ... **[Passage en wolof]...** C'est la porte parole des Maires qui parle.

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

Je vous remercie, cher Collègue.

La parole est à notre Collègue Cheikh Seck.

**MONSIEUR CHEIKH SECK**

Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Président,

**[Intervention en wolof].**

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

Merci, cher Collègue.

Le dernier intervenant sur cette liste est le Président Moustapha Diakhaté.

**MONSIEUR MOUSTAPHA DIAKHATE**

Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

**[Intervention en wolof].**

**MONSIEUR LE PRÉSIDENT**

Je vais demander à Messieurs les Ministres, s'ils ont des observations sur ce second tour de débats.

Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances, vous avez la parole.

**MONSIEUR LE MINISTRE**

Monsieur le Président, je ne vais pas prendre beaucoup de temps. C'est simplement pour dire que, concernant le budget des Fonds spéciaux, il était de 8 milliards comme il a été rappelé, mais 8 milliards pour l'année 2012, c'était la dotation de la loi de finances initiale. Ce que nous avons dit c'est que cette loi, cette disposition de 8 milliards pour l'année a été entièrement consommée et plus au cours du 1<sup>er</sup> trimestre. Donc, il ne s'agissait pas de disponibilités pouvant être utilisées quand on veut, comme on veut, ou selon les trimestrialités, c'était le montant qui était inscrit au titre de la loi des finances initiale votée par cette Assemblée. Donc, il était normal

pour qu'on puisse fonctionner de pouvoir arriver à ce que le Président de la République dispose de fonds spéciaux dans une conjoncture. Comme vous le savez aussi, notre pays n'est pas dans un environnement géographique, géostratégique des plus assurés, nous avons des pays qui sont en difficultés et nous avons aussi un certain nombre de mesures qui relèvent de la défense qui nécessite qu'on puisse disposer de ces ressources. Je crois que c'est important et peut-être qu'il n'est pas important d'aller plus loin sur la justification de la nécessité pour les plus hautes autorités d'avoir ces ressources. Je crois quand même qu'il est important de dire que les ressources affectées pour l'ensemble de l'année ont été utilisées au cours du seul trimestre avec aussi des dépassements qui n'étaient pas autorisés par la loi.

Monsieur le Président, nous avons demandé aussi que vous puissiez voter cette loi de finances rectificative parce que cela nous est absolument nécessaire pour continuer à mener la politique à la fois de réduction des dépenses publiques et en même temps d'affectation de toutes les marges de manœuvre que nous sommes en train de restaurer au bénéfice de la croissance de notre pays. Et cette croissance, dès 2012, avant même l'adoption de la loi de finances 2013, la propre loi que nous sommes en train aujourd'hui d'examiner et que nous vous demandons d'adopter, permet à notre pays de pouvoir réduire le déficit qui était pour nous dans une logique de 8,2 % de notre PIB, cela fait plus de 611 milliards de F.CFA, que nous sommes en train de ramener à un niveau qui sera de 462 milliards en 2012 tout en réussissant à faire en sorte que le pays connaisse une croissance qui soit, pour cette année, supérieure de façon significative au poids démographique. Nous voulons, dans ce cadre-là, que notre pays croisse, crée de la richesse et que cela se fasse au niveau du monde rural, au niveau de l'énergie aussi, en tenant compte des considérations sociales, parce que nous nous sommes attaqués à la baisse des prix des denrées de première nécessité, c'est une réalité, nous avons réussi à faire en sorte que la hausse importante des cours au niveau mondial du pétrole, du gaz ne soit pas reflétée totalement ici. Les autres pays connaissent des croissances très importantes des prix de ces denrées de première nécessité, donc dans les arbitrages qui sont déjà faits concernant ces dépenses que nous sommes en train de vous indiquer et de vous demander d'adopter, nous prenons en compte le programme du Président qui a été élu, le Président Macky Sall, parce que cela concerne ses

priorités : cela concerne le monde rural, cela concerne la demande sociale, cela concerne la réduction du train de vie de l'Etat, et cela concerne un Etat modeste et nous sommes aussi en train de faire preuve de transparence pour que cet Etat modeste soit vertueux comme il le souhaite.

Voilà, donc, Monsieur le président ce que je voulais ajouter comme raison supplémentaire qui nous fait vous demander d'adopter cette loi de finances rectificative.

Je vous remercie.

### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je vous remercie Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances. Monsieur le Ministre du Budget avez-vous quelque chose à ajouter ?

### **MONSIEUR LE MINISTRE DU BUDGET**

Merci, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale.

J'ai été interpellé sur deux questions. La première a fait l'objet d'une réponse pertinente de Monsieur le Ministre de l'Economie des Finances. Et, je m'en vais juste rappeler un fait sur la deuxième question, je crois, dans laquelle j'ai été interpellé par l'honorable député Madame Aïssatou Mbodj. C'est tout simplement que nous sommes un Etat quand même qui n'est pas "Zorro", qui est respectueux des droits des citoyens Sénégalais. Ce que j'ai fait, c'est tout simplement rappeler les procédures qui siéent en cette matière, je n'ai pas fait plus que cela. Qu'est-ce qui s'est passé ? Il y a eu des avances de fonds, il y a eu des encaissements de fonds ; service fait ou pas, je n'ai pas encore à le qualifier parce que les études sont en cours, mais, ce que j'ai dit, c'est: dans ce cas de figure, voilà les deux procédures qui s'imposent. Je n'ai pas dit autre chose que cela, je n'ai pas dit qu'on va poursuivre quelqu'un pénalement ou de façon civique. Ce sont les procédures possibles que j'ai listées, si la personne est dans une de ces conditions, elle sera poursuivie conformément à cela. Je n'ai pas dit autre chose.

Sur la deuxième question : vous nous avez demandé s'il est bien prévu quelque chose pour "Africités». Oui, honorable député, on a un montant de 1 milliard qui est prévu à cet effet ; en tout cas, qui est dans le budget et qui est effectivement mis à la disposition du Ministère des Collectivités locales.

Voilà, Monsieur le Président de l'Assemblée nationale, les quelques éléments de réponses que je voulais apporter. Je vous remercie.

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Monsieur le Ministre, je vous remercie pour les quelques éléments de réponses que vous venez de fournir.

La discussion générale est close. Nous passons maintenant à l'examen des articles du texte de loi.

Monsieur le Rapporteur, vous avez la parole.

C'est à la page 40 et à la page 43 du texte.

#### **MONSIEUR LE RAPPORTEUR**

**Article Premier :** Les dispositions de l'article 1<sup>er</sup> alinéa II, III et IV, de l'article 2, de l'article 3 alinéa I et II des articles 4,5,6 et 7 de la loi n° 2011-20 du 13 décembre 2011 portant loi de finances pour l'année 2012, sont abrogées et remplacées par les suivantes :

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Je mets aux voix l'article 1<sup>er</sup>.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

L'Assemblée a adopté.

Monsieur le Rapporteur, veuillez passer à la lecture de l'article 2.

#### **MONSIEUR LE RAPPORTEUR**

**Article 2 :** Les dispositions de la Loi 2010-20 du 13 décembre 2011 portant Loi de Finances pour l'année 2012 sont complétées par un article 20 ainsi libellé :

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Merci, Monsieur le Rapporteur.

Je vais soumettre au vote des Honorables députés, cet article 2.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?  
Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?  
Quels sont ceux qui s'abstiennent ?  
L'Assemblée a adopté.

Maintenant, avant le vote sur l'ensemble, c'est l'article 78, avant dernier alinéa, qui donne droit à ceux qui ont demandé la parole pour une explication de vote. Cet article 78 dit ceci : "Avant le vote sur l'ensemble", c'est maintenant le moment de voter sur l'ensemble du projet, "sont admises des explications sommaires de vote", l'adjectif est extrêmement important en la circonstance, "des explications sommaires de vote d'une durée maximale de cinq minutes pour chaque orateur".

Les Collègues Cheikh Seck, Papa Biram Touré, Moustapha Diakhaté, renoncent à la parole pour les explications de vote.

Donc, il y a un seul orateur pour une explication de vote, c'est notre Collègue Khadim Thioune. Je lui donne la parole.

#### **MONSIEUR KHADIM THIOUNE**

Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Ministre,

Chers Collègues,

Je ne voterai pas, parce que tout simplement, injustice ... **[Passage en wolof]**.

#### **MONSIEUR LE PRESIDENT**

Honorable Collègue, s'il vous plaît! Je m'excuse de vous arrêter. On parle du projet de loi de finances, si vous en sortez, excusez moi Honorable Collègue ! Respectez la police, respectez l'organisation de la plénière, si vous sortez du texte qui est en cours et qui est soumis à l'Assemblée, je suis obligé de vous retirer la parole. On est là pour discuter un projet de loi de finances rectificative, ce débat pourra avoir lieu autrement mais pas ici. S'il vous plaît, excusez-moi ! Je suis obligé de faire respecter le Règlement de l'Assemblée. Nous discutons d'un projet de loi de finances. Sur toute autre question qui sera soulevée ici, eh bien, je suis obligé de vous enlever la parole. Je suis obligé, si vous soulevez autre chose qui sort du texte du projet de loi que nous discutons, de vous retirer la parole.

**MONSIEUR KHADIM THIOUNE**

Donc l'agriculture,... [Passage en wolof].

**MONSIEUR LE PRESIDENT**

Bien, à présent l'ensemble du projet de loi rectificative de finances est soumis au vote des députés de l'Assemblée nationale.

Quels sont ceux qui sont pour son adoption ?

Quels sont ceux qui sont contre son adoption ?

Quels sont ceux qui s'abstiennent ?

Le projet de loi est adopté par l'Assemblée nationale.

-4-

**FIN DE LA SEANCE**

Mes chers Collègues,

L'ordre du jour étant épuisé, je propose à l'Assemblée de lever la séance.

Y a-t-il des observations ?

S'il n'y en a pas, il en est ainsi décidé.

La séance est levée.